

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 17 mars 2025

Openbare vergadering van maandag 17 maart 2025

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h22 sous la présidence de M. Alain Courtois, président.

De openbare vergadering wordt geopend om 17u22 onder voorzitterschap van dhr. Alain Courtois, voorzitter.

M. le président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 17/02/2025 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 17/02/2025 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 73, 76 et 77 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 13/03/2025.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 73, 76 en 77 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 13/03/2025.

Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 61 à 72, 74, 75, 78, 79 et 82 à 85 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 13/03/2025.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 61 tot 72, 74, 75, 78, 79 en 82 tot 85 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 13/03/2025.

L'urgence est admise à l'unanimité

De dringendheid wordt eenparig aangenomen

Communications - Mededelingen

Installation d'un suppléant - Installatie van een opvolger

Prendre acte de la démission de Mme Isabelle RIGAUX de ses fonctions de conseillère communale

Akte nemen van het ontslag van mevr. Isabelle RIGAUX als Gemeenteraadslid

M. le président.- Le 09/03/2025, Mme Isabelle RIGAUX a présenté sa démission par courriel. Je demande aux membres du Conseil communal de prendre officiellement acte de cette démission.

Op 09/03/2025 heeft mevr. Isabelle RIGAUX haar ontslag bij e-mail aangeboden. Ik vraag aan de Raadsleden om officieel akte te nemen van dit ontslag.

Le Conseil communal prend acte de la démission de Mme Isabelle RIGAUX de ses fonctions de Conseillère communale.

De Gemeenteraad neemt akte van het ontslag van mevr. Isabelle RIGAUX als Gemeenteraadslid.

M. le président.- Aujourd'hui, il sera procédé à la vérification des pouvoirs et à l'installation du suppléant appelé à remplacer Mme Isabelle RIGAUX au Conseil communal, à savoir M. Rachid AZAOUM.

Heden zal er overgegaan worden tot het onderzoek der geloofsbrieven en de installatie van de opvolger die mevr. Isabelle RIGAUX zal vervangen in de Gemeenteraad, te weten dhr. Rachid AZAOUM.

Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de M. Rachid AZAOUM, 1er suppléant de la liste MR+, en qualité de conseiller communal, en remplacement de Mme Isabelle RIGAUX, démissionnaire

Onderzoek der geloofsbrieven, installatie en eedaflegging van dhr. Rachid AZAOUM, 1ste opvolger van de lijst MR+, als Gemeenteraadslid, ter vervanging van mevr. Isabelle RIGAUX, ontslagnemend

M. le président.- Considérant que Mme Isabelle RIGAUX a été élue sur la liste n° 6 (MR+) des élections communales du 13/10/2024 ;
considérant que le 1er suppléant du tableau des suppléants de la liste MR+, tel qu'établi après les élections, est M. Rachid AZAOUM, né à Tamsamani (Maroc) en 1972, domicilié à 1050 Bruxelles, avenue Louise 363 bte 6 et ayant obtenu 533 voix nominatives et 13.105 suffrages attribués par dévolution, soit 13.638 voix au total lors des élections du 13/10/2024 ;

overwegende dat mevr. Isabelle RIGAUX werd verkozen op de lijst nr. 6 (MR+) van de Gemeenteraadsverkiezingen van 13/10/2024;

overwegende dat de 1ste opvolger van de tabel der opvolgers van de lijst MR+ zoals vastgesteld na de verkiezingen, dhr. Rachid AZAOUM is, geboren te Tamsamani (Marokko) in 1972 en wonende Louizalaan 363 bus 6, en die bij de verkiezingen van 13/10/2024 533 voorkeurstemmen en 13.105 stemmen per devolutie, dus 13.638 stemmen in totaal behaald heeft;

j'informe le Conseil qu'il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressé continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'il ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité prévu par la loi. Dès lors, je demande au Conseil de valider les pouvoirs de M. Rachid AZAOUM et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée.

Ik deelt aan de Raad mee dat uit het voorafgaand onderzoek der geloofsbrieven van betrokkene blijkt dat hij nog steeds voldoet aan alle verkiesbaarheidsvoorwaarden en dat hij zich niet bevindt in een geval van onverenigbaarheid voorzien bij wet. Ik verzoek de Raad derhalve de geloofsbrieven van dhr. Rachid AZAOUM geldig te verklaren en zijn aanstelling als lid van deze Raad toe te laten.

Le Conseil adhère et prend l'arrêté y relatif. M. Rachid AZAOUM ne participe pas à la délibération sur la vérification de ses pouvoirs.

De Raad stemt hiermee in en neemt het desbetreffende besluit. Dhr. Rachid AZAOUM neemt geen deel aan de beraadslaging over het onderzoek van zijn geloofsbrieven.

M. le président.- J'invite M. Rachid AZAOUM à s'approcher en vue de prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre.

Ik nodig dhr. Rachid AZAOUM uit om naar voor te komen en de grondwettelijke eed af te leggen voor de Burgemeester.

M. Rachid AZAOUM prête le serment suivant en français :

Dhr. Rachid AZAOUM legt de volgende eed af in het Frans :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge. »

Fixation du nouveau tableau de préséance

Vaststelling van de nieuwe voorranglijst

M. le président.- Le tableau de préséance visé à l'article 17 de la nouvelle loi communale étant réglé d'après l'ancienneté de service des conseillers, M. Rachid AZAOUM prendra la 49e place sur le tableau. Le nouveau tableau est distribué sur les bancs.

Aangezien de voorranglijst bedoeld in artikel 17 van de nieuwe gemeentewet geregeld wordt op basis van de dienstanciënniteit van de raadsleden, zal dhr. Rachid AZAOUM de 49ste plaats innemen op de ranglijst. De nieuwe ranglijst ligt op de banken.

M. le Bourgmestre donne acte à M. Rachid AZAOUM de sa prestation de serment et le déclare installé en qualité de conseiller communal de la Ville de Bruxelles, en remplacement de Mme Isabelle RIGAUX, démissionnaire, dont il achèvera le mandat. M. Rachid AZAOUM occupera la 49e place sur le tableau de préséance.

De Burgemeester verleent aan dhr. Rachid AZAOUM akte van zijn eedaflegging en verklaart hem aangesteld als Gemeenteraadslid, ter vervanging van mevr. Isabelle RIGAUX, ontslagnemend, voor de resterende duur van haar mandaat. Dhr. Rachid AZAOUM zal de 49ste plaats innemen op de voorranglijst.

Démission d'un conseiller communal - Ontslag van een Gemeenteraadslid

Prendre acte du courriel du 17/03/2025 par lequel M. Soulimane EL

MOKADEM présente sa démission de son mandat de conseiller communal

Akte nemen van de e-mail dd. 17/03/2025 waarmee dhr. Soulimane EL

MOKADEM zijn ontslag indient als Gemeenteraadslid

M. le président.- Dans l'attente de la désignation de son suppléant au Conseil communal suivant, il restera conseiller effectif en application de l'article 4 de la NLC qui dispose : « Art.4 - Les membres du corps communal sortant lors d'un renouvellement intégral et les démissionnaires restent en fonction jusqu'à ce que les pouvoirs de leurs successeurs aient été vérifiés et que leur installation ait eu lieu. »

In afwachting van de aanstelling van zijn opvolger op de volgende Gemeenteraad, blijft hij effectief Raadslid in toepassing van artikel 4 van de NGW dat bepaalt : "Art.4 - De leden van het gemeentebestuur die aftreden bij een algehele vernieuwing en de ontslagnemende leden blijven in functie totdat de geloofsbrieven van hun opvolgers zijn onderzocht en hun installatie heeft plaatsgehad."

Pris acte

Akte genomen

Communications relatives aux associations subventionnées
Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapports financiers et de gestion des associations suivantes :

Dhr. Voorzitter nodigt de leden van de Gemeenteraad uit om inzage te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen :

- Filter Café Filtré Atelier asbl, au 31/12/2023, Filter Café Filtré Atelier vzw, op 31/12/2023 ;

- Start to Sport asbl, au 31/12/2022 et 31/12/2023, Start to Sport vzw, op

31/12/2022 en 31/12/2023 ;

- Bruxsart asbl, au 31/12/2024, Bruxsart vzw, op 31/12/2024 ;
- Remco Evenepoel Cycling Academy asbl, au 31/12/2023, Remco Evenepoel Cycling Academy vzw, op 31/12/2023 ;
- games.brussels asbl, au 31/12/2023, games.brussels vzw, op 31/12/2023 ;
- BAPA BXL asbl, au 31/12/2023, BAPA BXL vzw, op 31/12/2023.

Pris pour information

Kennis genomen

Questions orales - Mondelinge vragen

M. le président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Interpellations citoyennes – Burgerinterpellaties

Demande d'interpellation introduite par Mme Chérine LAYACHI concernant l'identité du quartier Midi/Lemonnier et le Palais du Midi

Mme Layachi.- Merci, Monsieur le Président. Je suis déjà venue l'année passée et c'est non sans impatience qu'on a attendu, avec notre groupe de citoyens, d'habitants et de commerçants qui ont signé cette interpellation citoyenne. L'année passée, je suis venue le 25 mars 2024 devant vous à la demande de mes voisins et voisines pour une interpellation concernant le projet de mobilité à Stalingrad.

Aujourd'hui, 17 mars 2025, je rappelle les points qui ont été abordés l'année passée : le rôle essentiel du citoyen comme expert de son environnement, le chantier du métro 3 qui s'éternise, vivre au milieu du chantier. Des effets secondaires du chantier, personne n'en parle. On est venus dire l'année passée que les mesures d'atténuation n'existaient pas et qu'il n'y avait pas de considération pour ces gens qui vivent dans un chantier depuis 2018 à peu près.

Un autre point était la démolition du Palais du Midi. Je vous parlais, l'année passée, de la participation citoyenne qui doit être construite dès le départ avec les citoyens. Je posais la question, au Collège et au bourgmestre en particulier, de la vision de la Ville selon qu'on la construit avec ou sans ses citoyens.

Le cinquième élément et dernier point, c'était la préservation de l'identité du quartier. On s'interrogeait sur le sacrifice en cours à Stalingrad-Lemonnier, un sacrifice au nom du progrès urbain. Je vous demandais si un diagnostic était prévu.

Ces cinq points sont encore valables. Je vous disais à l'époque : « En conclusion, Monsieur le Bourgmestre, je vous exhorte à prendre en considération ces préoccupations légitimes et à nous impliquer davantage dans le processus décisionnel concernant l'avenir de notre quartier. Il est de notre responsabilité collective - je ne parlais pas seulement de la nôtre, dans le quartier, mais aussi de la vôtre, cher Collège - de veiller à ce que ce projet urbain de mobilité réponde réellement aux besoins et aux aspirations de la communauté locale. »

J'ai relu mon interpellation et j'ai noté quelques points. D'abord, tous les éléments sont encore d'actualité. Ensuite, à aucun moment on n'a parlé ni des promesses qui nous ont été faites depuis 2018, ni des engagements qui ont été

pris depuis lors par toute une série d'hommes et de femmes politiques, mais aussi d'administrations publiques.

Je n'ai même pas parlé du fait que quand le ciel nous est tombé sur la tête en 2018, c'était dans le Palais du Midi. On a été informés du chantier dans le Palais. Le temps donnera peut-être raison à ceux qui nous ont dit à ce moment-là que les gens viendraient de loin pour voir le chantier. On nous disait qu'ils viendraient de loin, tellement le chantier serait exemplaire. Force est de constater que les gens viennent de loin, mais pour d'autres raisons.

Un an après, Monsieur le Bourgmestre, comment expliquez-vous que notre interpellation citoyenne puisse ne pas bouger d'un iota ? Aucun de ces cinq éléments n'a été résolu. Pour certains, on a appris les avancées par la presse. Vous pourriez me dire, et vous auriez raison, que c'était une année d'élections, donc une année spéciale. Justement, on se souvient de la séance d'information et des précédentes élections en 2018, parce que le permis d'urbanisme dont il s'agissait à l'époque n'était pas le même. Il s'agissait de construire une station, Toots Thielemans, en plein milieu de l'avenue de Stalingrad, avec ses impacts sur toute la zone Midi-Lemonnier. Donc, ce permis, il avait été accordé avant les élections, ce qui rendait impossible tout débat, dans le quartier ou ailleurs à l'échelle régionale, sur l'utilité de cette station. Je parle bien de la station, dont on dit depuis le premier jour qu'elle est inutile pour ce quartier. Les stations Anneessens et Gare du Midi sont sur le tracé du métro 3. Donc, déjà à ce moment-là, on disait qu'en fait, on nous annonçait la condamnation de notre quartier.

Quand on est venus vous voir en 2024, la situation avait déjà changé par rapport à 2018. La demande de permis ne concerne plus la construction d'une station et de tunnels, mais bien la démolition-reconstruction du Palais du Midi parce qu'on

n'arrive pas à creuser un tunnel en dessous. Dès lors, la station ne servira à rien, s'il n'y a pas de tunnel. On dit qu'on n'arrive pas à creuser le tunnel en dessous, que l'entrepreneur a mal calculé, pas assez écouté les experts institutionnels, académiques, associatifs et citoyens. Je fais des recherches sur internet, mais ce n'est pas mon métier. On est juste venus comme des voisins et voisines qui deviennent experts de la situation par dépit. On constate que cela fait plus de seize ans qu'on parle du fait qu'il est impossible de créer un tunnel sous ce palais au vu de notre territoire bruxellois et de la Senne qui passe en dessous.

Donc, au final, nous qui habitons au-dessus de cette Senne, on n'est que les dindons de la farce. Nous, ce sont des voisins, des voisines, des habitants et des commerçants, tout autant que des Bruxellois concernés et inquiets signataires de l'interpellation communale. En fait, les gens que je vais citer ne sont pas tous d'accord. C'est moi qui m'exprime aujourd'hui, mais il est important que vous sachiez que nos préoccupations ne sont pas toutes les mêmes. Je m'explique.

Parmi les signataires, j'ai un voisin qui m'a dit : « Moi, je veux qu'on le détruise, le palais, qu'on en finisse vite, parce que j'aimerais bien que ma vie continue. » Et puis, j'ai une autre voisine qui m'a dit exactement l'inverse : « En le démolissant, on démolit la possibilité pour mon fils ou pour ma fille d'aller faire du sport. Et donc, il est hors de question qu'on le démolisse. » Donc, on n'a pas tous les mêmes préoccupations, ni les mêmes profils, mais s'il y a bien une chose qu'on a en commun, c'est qu'on en a marre de voir le chantier s'éterniser.

La situation n'a pas changé depuis 2024. On apprend parfois des choses dans la presse. Cela fait un an que le chantier n'a pas avancé sous le Palais du Midi et le lien avec le Collège et le pouvoir local, on se demande bien où il est... Il n'est pas sérieux que ce soit La Dernière Heure/Les Sports qui nous informe de certains des éléments. Des voisins nous disent : « Il est hors de question qu'on

aille interpellé le Collège. Il vaut mieux s'enchaîner autour du Palais du Midi et on sera compris, parce que c'est La Dernière Heure/Les Sports qui informera le Collège de ce qu'on est en train de faire. » Pour certains d'entre nous, c'est un non-sens.

Vous avez été élu et on croit beaucoup au pouvoir local. Le toutes-boîtes qu'on a reçu à l'inauguration de ce beau bâtiment Brucity disait : « Ce bâtiment est le vôtre. » On revient un an après pour dire la même chose. Depuis 2018 et l'annonce du chantier du Palais du Midi, les commerçants de toute la zone broient du noir. Je parle bien de toute la zone Midi-Lemonnier, et pas seulement des quatre façades du Palais du Midi. Toutes les rues perpendiculaires (rue Roger van der Weyden, rue de la Roue...) sont touchées. Là aussi, on est impactés par le chantier, mais on n'a pas tous le même accès aux tables de négociation où se discutent les indemnités et la façon dont le chantier va être piloté. Même si on n'a pas tous les mêmes objectifs ni les mêmes raisons de signer cette interpellation, on a tous, du soir au matin, les pieds dans la gadoue ou dans la poussière, selon la saison.

On est devenus des spécialistes du chantier, alors même qu'on n'est pas censés l'être. Emmanuel voudrait bien venir vous parler de son club sportif. Moi, j'aimerais venir vous parler de mon métier. Shama, elle aimerait bien venir vous parler du fait qu'en tant qu'architecte, elle voit la ville et son potentiel de ville touristique à une échelle humaine. Et donc, Shama et d'autres voisins et voisines sont honteux devant les touristes qui passent et qui longent l'avenue. J'ai entendu la semaine passée une jeune Française dire à sa maman : « Mais c'est le ghetto, ici ! ». Elle avait raison.

Nous aussi, on trouve que c'est le ghetto, à force d'avoir les pieds dans la gadoue et le nez dans la poussière. Combien de printemps et d'étés pourris n'avons-

nous pas déjà vécus faute d'ouvrir les fenêtres parce qu'on vit au milieu d'un chantier ? Je vais le répéter souvent, parce qu'on fait comme si le chantier était normal et qu'il n'y avait aucun ajustement, aucune mesure d'atténuation ou d'accompagnement.

Je parle bien pour les citoyens et citoyennes. On n'est même pas dans les sphères où ça se discute, et c'est logique. On ne fait pas de politique, nous, on subit le chantier, et on l'a subi - vous l'avez tous et toutes remarqué - en silence. On n'a pas organisé de contestation, on n'a pas publié de communiqué de presse, et cela, pour une bonne raison : ce métro nous a été présenté comme un atout pour la Région bruxelloise. Beaucoup d'entre nous, voisins et voisines, ont tu le fait qu'ils avaient des problèmes respiratoires, ont tu le fait qu'ils avaient des problèmes liés à la mobilité et au parking, parce qu'ils se disent (et ils se le disent encore malgré ce qu'on lit dans la presse) que leur peine sert au bien de toute la communauté bruxelloise. Or on n'est même pas respectés de façon normale alors même qu'on agit en tant que citoyens actifs et responsables.

Rien ne va dans ce dossier. En 2021, le chantier a dû s'arrêter à cause d'irrégularités en matière de temps de travail. C'est la DH qui le titrait. L'inspection du travail a découvert que les ouvriers travaillaient le samedi, ainsi que d'autres irrégularités pour une partie des travailleurs. Vous pouvez le retrouver aisément dans la presse. Nous ne comptons plus le nombre de fois où un voisin a dû prendre le temps de faire remonter à l'ombudsman ou à d'autres le fait que « la fête » commençait sous ses fenêtres à 5h du matin. Siam, ma voisine - elle n'a pas signé l'interpellation, mais elle veut vous le dire - nous a expliqué que la semaine dernière, le chantier avait commencé à 19h30 sous sa fenêtre et fini à 8h du matin !

Je prends mon temps. Je sais que je n'ai que cinq minutes, mais cela me sidère que certains n'entendent pas ces cris de détresse. Ce n'est pas exceptionnel. Le chantier a commencé à 19h30 et terminé à 8h du matin ! Siam rentrait du bureau à 19h30. On a joué le jeu de citoyens actifs et responsables. On s'est dit que des chantiers extraordinaires appelaient aussi des mesures extraordinaires. On peut tout à fait comprendre quand la STIB nous envoie un message à 22h pour nous dire : « Désolé pour le désagrément, mais demain, il y aura une coulée de béton qui commencera à 3h du matin et qui prendra fin tard dans la nuit. » On peut entendre que pour couler du béton, il faut que cela se fasse en une fois. On peut l'entendre, mais si on n'est pas respectés de façon normale pour tout le reste de notre vie d'habitant, alors on ne l'entend plus. Quand ça commence à 19h30 pour terminer à 8h du matin et qu'on n'est pas prévenus, cela ne fait pas partie des mesures exceptionnelles dont nous parle la STIB. Je sais que la STIB n'est pas là, mais il n'y a pas d'interpellation régionale à ce propos.

C'est au pouvoir local qu'on vient le dire parce qu'on sait que c'est vous qui êtes censés nous protéger. Or on a l'impression de tout l'inverse. Pas plus tard que ce matin, un ouvrier a déplacé un engin de chantier à 5h34. Avec les autres voisins de mon immeuble, on a tous été réveillés et on a cru que le chantier allait commencer. Fort heureusement, il allait juste se garer au bout de la rue.

Quand on parle, Monsieur le Bourgmestre, de couper le stationnement pour deux semaines devant chez nous, on ne le sait pas à l'avance. Devant chez nous, sur une longueur d'une quinzaine de maisons, tous les espaces de parking sont pris par les engins de chantier. On n'a pas été prévenus. On ne sait pas pourquoi, sauf si on le demande. Tous les hommes et les femmes qui travaillent sur place sont des personnes bien. Je profite de l'occasion pour les remercier parce que si ce n'était pour eux et leur sourire, il y a bien longtemps qu'on serait venus rouspéter. Donc, on ne sait toujours pas quand on va retrouver ces places de

parking. Je dirais même plus : on met des barrières le vendredi soir pour commencer le travail le mardi matin. Donc, ne plus avoir de place de parking chez nous, tout le week-end, ce n'est pas grave ? Mon oncle est en chaise roulante et pour moi, c'est grave. Des exemples comme celui-là, chaque signataire en a une dizaine à vous donner.

Donc, le premier élément est la vie de chantier. Il faut qu'on s'accorde sur ce qui sera exceptionnel ou ordinaire dans le cadre de la prolongation de ce chantier dont on ne voit pas la fin. Je vous assure que ce que je viens de vous raconter, ce n'est pas exceptionnel du tout, c'est ordinaire. On s'habitue depuis longtemps à ce chantier du métro qui s'enlise et qui, apparemment, ne fait pleurer ou tousser que nous. Ce sont plutôt les femmes et les hommes qui toussent, mais cela n'intéresse personne d'autre que nous. Est-il arrivé une seule fois que quelqu'un se demande s'il y avait un problème de santé publique, si les gens qui ont des problèmes respiratoires en auront davantage à cause de ce chantier ? Jamais !

Nos corps et nos esprits, Monsieur le Bourgmestre, fatiguent. Je martèle - les voisins et les voisines me demandent de le faire encore aujourd'hui - qu'on n'obtient rien sans douceur, on n'obtient rien si on ne se comprend pas, si on ne se connaît pas. À force, moi aussi j'ai envie de crier. Parce que mon corps et mon esprit fatiguent. En plus de l'usure de la vie, il y a maintenant l'usure du métro. C'est le cas pour nombre d'entre nous, et je suis triste de constater que personne, ni ici à la commune, ni à l'échelle de la Région, personne ne peut même donner de chiffres sur le nombre de personnes impactées. C'est dire à quel point il n'y a pas de diagnostic.

Notre quartier est exceptionnel. Tout le monde s'accommode de tout. On ne se plaint même plus. On invente même des solutions aux problèmes qu'on subit. Qu'on le veuille ou non, on agit depuis 2018 en citoyens actifs et responsables,

qui ne se plaignent que quand cela dépasse les limites raisonnables. Mais là, il ne faut pas exagérer. Il y a des personnes âgées qui sont mortes dans le quartier. À force, nos aînés s'en vont et ne peuvent pas assister à la suite des événements.

Le pire, c'est qu'on est les derniers à être mis au courant. Je le disais tout à l'heure, on apprend par la presse qu'il y a des problèmes de stabilité sous le Palais du Midi. Mais alors, est-ce qu'on va apprendre par la presse aussi qu'il y a des fissures dans les maisons ? Est-ce qu'on doit vous dire ici, au Conseil communal, que certains voisins ressentent de belles secousses ? Que chez moi, les fenêtres ne ferment plus ? Chez une de mes voisines, le plancher a bougé. Je pose une question au Collège, que je devrais poser à la STIB, qui est le donneur d'ordre de ce chantier : à quand l'état des lieux de sortie ? Quand on pose la question dans le quartier, on nous dit que ce sera à la fin des travaux. Or la fin des travaux, si on en croit la presse, ce sera 2030, 2040... Il y a un moment où trop, c'est trop. On est les derniers à être mis au courant, Monsieur le Bourgmestre, comme si cela ne nous concernait pas.

Un autre point de l'interpellation de l'année passée, c'est le permis d'urbanisme. L'année passée, on n'en parlait pas. On parlait juste de la démolition et reconstruction du Palais du Midi. Aujourd'hui, le permis d'urbanisme est à l'enquête publique et c'est pareil. Plus de 600 pages d'un dossier technique qui nous concerne, ça ne s'avale pas en trois semaines ou un mois. On a envie de dire plusieurs choses et, encore une fois, on n'est pas tous d'accord, mais c'est important de l'entendre. Avant de parler de démolition, il faut écouter les plus de 500 signataires de la pétition « Touche pas à mon Palais du Midi ». Avant de parler de démolition, il faut s'assurer que le métro va voir le jour. Imaginez, avec ce qu'on entend dans la presse, que le métro ne voie pas le jour et que nous soyons morts pour rien...

Déjà en 2024, on parlait d'une participation citoyenne où on ne se sent pas écoutés. Et ici, c'est pareil. Nous avons explicitement demandé, l'année passée, à être entendus en amont de toute programmation du Palais du Midi « 2.0 ».

Quand je dis nous, ce sont les habitants, commerçants, usagers, signataires de l'interpellation et les autres qui n'ont pas signé. C'est nous qui avons toujours les pieds dans la gadoue et le nez dans la poussière, mais aussi les autres qui sont déjà partis ou morts. Je parle aussi de ceux qui sont tombés en faillite ou qui ont mis la clé sous la porte, parce que « trop is te veel », ou de ceux qui ont eu envie d'une santé mentale digne de ce nom et ne veulent plus vivre dans un chantier qui se prolonge parfois de 19h30 à 8h du matin.

Nous, ce sont les commerçants d'origine étrangère installés dans le quartier Stalingrad-Lemonnier depuis quatre générations, pour certains. Quatre générations ! Le quartier Midi-Lemonnier est marqué par les immigrés depuis toujours. De confession juive, venus d'Europe de l'Est au sortir de la guerre, d'origine portugaise ou espagnole et puis seulement les Marocains. On parle de quatre générations de Marocains pour le café où j'ai mes habitudes.

On ne nous entend pas, on ne nous écoute pas. Or il est extrêmement important pour nous qu'on entende aussi ceux qui existaient avant nous. Parce que nous sommes Bruxelles de la même manière que tous et toutes autour de cette salle, ceux qui nous regardent et ceux qui ne nous regardent pas. Nous sommes une partie de la culture bruxelloise, mais nous ne sommes pas toute la culture bruxelloise. C'est important, pour nous, d'honorer nos aînés et nos aïeux.

Vraisemblablement, on est les seuls à le faire, vu qu'on a besoin d'interpeller le Collège pour le marteler.

Le Palais du Midi, c'est le phare pour tout le monde, donc pour tous les Bruxellois, ceux qui sont partis et ceux qui sont encore là, d'origine étrangère ou

non. C'est un lieu de socialisation comme il en existe peu. C'est un rempart contre la violence, contre la montée des extrêmes, pour le dialogue et pour le vivre ensemble.

Quand nous nous interrogeons, cher Collège, sur la préservation de l'identité de notre quartier, on ne pensait pas qu'on allait être sacrifiés comme cela. Au regard de l'enquête publique, on se rend bien compte que les choses ont avancé depuis l'année passée, et force est de constater qu'elles l'ont fait sans nous. Qu'on soit sacrifiés, abandonnés au nom du progrès et que la Région ne le voie pas venir, c'est une chose, mais le temps est en train de donner raison à l'interpellation de l'année passée. On vous disait : « Veillez à nous inclure ». Désormais, ce n'est plus tant la question du chantier qui se pose, mais celle de la préservation de l'identité du quartier.

Attention à nous inclure en amont de tout, en amont des cahiers des charges, en amont des discussions, parce qu'apparemment, nous, on a un regard sur ce qui existait avant, ce qui nous a précédé. Or ceux qui étudient l'identité du quartier d'aujourd'hui ne feront qu'une photographie de l'heure actuelle.

Force est de constater que la STIB a avancé sur une préprogrammation, un gros œuvre peut-être, mais une préprogrammation. La Ville a avancé aussi, avec peut-être des budgets et un bureau d'études. Même l'Agence bruxelloise pour l'entrepreneuriat avance avec sa propre étude. Là aussi, on est les derniers autour de la table.

Un des cinq points était « citoyen expert de son environnement ».

(Remarque du président sur le temps de parole)

Le temps, il avance, et avec lui les mouvements dans la ville. On parle de gentrification. On n'a pas de problème avec le fait que la ville subisse des mouvements. On a un problème avec le fait que le temps avance et que nos vies s'épuisent. Alors, entendre dire dans un de ces hémicycles où se tiennent des discussions « Le boulanger fait du pain. Il faut laisser les bureaux d'études faire leur travail, ce sont eux les professionnels », c'est violent. C'est violent et, à force de l'entendre, on commence à l'intégrer. C'est cela que je veux marteler aujourd'hui.

C'est un non-sens. Le boulanger, il fait du pain. Mais le boulanger Marrakech, Tazaghine et autres dans le quartier, ils ouvrent à pas d'heure. Vous pouvez regarder sur Google. La boulangerie Marrakech, elle ferme à minuit et ça, c'est un rempart contre la violence. Ce n'était pas écrit dans mon texte, mais ça aussi, je prends le temps de le dire. On a des boulangers qui font leur travail avec passion et qui sont aussi un rempart contre la violence parce qu'ils existent, ils sont ouverts et on les voit dans le quartier.

On n'écoute pas le boulanger qui, en 2018 déjà, dans le Palais du Midi, par frustration et dépit, avait pris ses clés dans sa poche et les avait jetées devant l'assemblée en disant : « Ce que je comprends, c'est que c'est vous qui allez reprendre ma boulangerie. » Il l'a dit parce qu'il sentait que cette programmation ne le prenait pas en considération. Le temps nous donne raison, car on voit que toutes les parties prenantes avancent sans se soucier de nous inclure.

On se demande ce que le Collège va prévoir pour le chantier et pour l'identité. Nous entendons bien que tout n'est pas dans les mains du Collège. Il y a des questions régionales, Beliris, etc. Donc, on entend bien que vous ne savez pas faire la pluie et le beau temps et qu'il n'y a pas de gouvernement pour prendre de

décision politique, mais ce qu'on entend aussi, c'est qu'à Gare du Nord, le gouvernement en affaires courantes ne veut pas prendre le pli de financer l'augmentation du budget. On parle de 44 millions €. Ici, à Stalingrad, on parle de 400 millions € et c'est Elke Van den Brandt qui le dit.

Je me tourne vers le Collège et je vais le faire en bilingue. J'aurais aimé faire tout mon texte en bilingue parce que c'était important pour moi, pour nous. Il n'y a pas que des francophones qui ont signé la pétition.

Soms zal ik ook in het Nederlands praten, want het is echt, echt belangrijk voor ons.

Meneer de Voorzitter.- Maar we zijn tweetalig normaalgezien, mevrouw, dus...

Mevrouw Layachi.- Ja, maar ik zou graag ook de antwoorden in het Frans krijgen om zeker goed begrepen te worden.

Meneer de Voorzitter.- Uw boodschap is duidelijk.

(Remarque du président sur le temps de parole)

Mme Maes, échevine.- Madame Layachi, je vous remercie pour votre interpellation et vos multiples questions. La raison pour laquelle je vous répons en premier lieu est que votre demande officielle d'interpellation portait surtout sur le permis et la participation dans le cadre de ce permis. Donc, je me permets de répondre d'abord à ces éléments.

Comme vous le savez, une demande de permis est en cours de traitement. Son intitulé officiel est : « La déconstruction de l'intérieur du Palais du Midi, la

reconstruction des commerces et des équipements scolaires, sportifs et culturels, l'aménagement de deux espaces publics dans les cours extérieures et la rénovation des façades existantes. » Cette demande a été introduite le 17 janvier 2024 par la STIB dans le cadre des travaux du métro 3. L'enquête publique a eu lieu du 12 février au 13 mars 2025 et nous avons reçu 65 réponses. La commission de concertation aura lieu le 1er avril prochain. Les délais applicables à l'instruction de cette demande sont calculés conformément aux ordonnances, avec une procédure spécifique pour cette demande de déconstruction du Palais du Midi et la modification du permis délivré le 24 mai 2019 par le fonctionnaire délégué de la Région de Bruxelles-Capitale à la STIB, dont les effets ont été maintenus par l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 16 janvier 2025.

Comme pour les autres demandes de permis, je m'abstiens, en tant qu'échevine de l'Urbanisme, de tout commentaire sur le projet jusqu'à la réunion de la commission de concertation. Lors de cette réunion, je prendrai connaissance de toutes les réactions reçues pendant l'enquête publique. Ensuite, avec les autres membres de la commission, nous rendrons un avis. Je ne me prononcerai donc pas aujourd'hui sur cette demande de permis, mais nous pouvons déplorer que le chantier du métro ne se soit pas déroulé comme prévu à l'origine.

Bien entendu, la Ville de Bruxelles, en tant que propriétaire du Palais du Midi, est partie prenante, notamment du fait des nombreux usagers qui utilisent quotidiennement et hebdomadairement les équipements scolaires et sportifs du bâtiment. Compte tenu des circonstances, il nous a semblé prudent de prendre des précautions et de préparer des alternatives pour les fonctions actuelles et envisager activement l'avenir du Palais du Midi après les travaux du métro, et cela, par le biais d'une étude programmatique. L'objectif de cette étude programmatique est de maintenir le palais à titre d'affectation principale pour

des équipements d'intérêt collectif ou des services publics conformément au PRAS, tout en conservant un liseré de commerces au rez-de-chaussée.

Le principe de cette étude, incluant un processus participatif, a été approuvé en juin 2024, et c'est à cette étude que le bourgmestre faisait référence lors de votre précédente interpellation en mars 2024.

L'appel d'offres a été lancé en août et en décembre 2024. Parmi les cinq candidatures, la proposition du bureau 51N4E, avec comme sous-traitants pour la participation Particitz et Callida, été désignée. Entre-temps, le bureau d'études a commencé à élaborer le diagnostic et un benchmark. Afin d'éviter toute confusion avec la demande de permis de la STIB, nous avons décidé de débiter la participation après la commission de concertation du 1er avril. Le recrutement du panel commencera donc fin avril et les deux premières sessions du panel participatif devraient avoir lieu avant les vacances d'été.

Il est donc absolument dans nos intentions d'impliquer le quartier dans la réflexion sur l'avenir du Palais du Midi. L'étude programmatique devrait en principe être terminée d'ici à l'été 2026 et, sur cette base, la Ville de Bruxelles prendra une décision concernant l'avenir du Palais du Midi. Ensuite, la Ville soumettra une nouvelle demande de permis d'urbanisme.

Mme Layachi.- Je crois qu'il me faudra bien deux minutes pour accuser le coup. Force est de constater qu'on n'a pas entendu mes questions, mais qu'on avait déjà écrit les réponses. Ce sera mon premier élément.

Ensuite, je regarderai la vidéo pour être sûre d'avoir bien entendu. J'entends juin 2024. Or vous avez dit, Madame l'Échevine, que c'est ce à quoi faisait référence le bourgmestre lors de mon interpellation du 25 mars 2024. Dès lors, comment

a-t-il pu y faire référence ?

Troisième élément : l'étude programmatique finit à l'été 2026. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura pas de démolition d'ici là ? Est-ce que le Palais du Midi sera démoli pour juin 2026 ?

M. le bourgmestre.- Je n'en sais rien. Dans une procédure urbanistique, il y a souvent des recours. Vous savez que c'est une procédure particulière, puisqu'on passe par le Parlement. Il y a une série d'étapes à suivre et je ne vais pas vous indiquer noir sur blanc ce qu'il va se passer, surtout pour un chantier qui a déjà fait couler beaucoup d'encre en termes d'imprévisibilité.

La seule chose que vient de vous dire Mme Maes, est qu'on dépose toujours un permis avec l'affectation future, dont on a dit qu'elle serait à titre principal des équipements collectifs et le maintien d'un liseré commercial. Ce sont les deux grandes bases. Pour le reste, c'est le début du processus. En gros, le permis de démolition partielle doit intégrer ce qu'on y fera après. Cela vaut pour tous les bâtiments, justement pour ne pas laisser de grands trous. On a trouvé l'astuce de commencer en même temps à discuter avec le quartier de son affectation future.

Toutes les semaines, avec Mme Frelinx, on travaille pour qu'aucun club n'ait à arrêter ses activités. Il se fait que la Ville de Bruxelles a déjà bien pris les devants en construisant de nombreuses salles de sport. Nous avons aussi un accord pour construire sur le stade Vander Putten, pour justement rester dans le même biotope, puisque vous reconnaîtrez que le stade Vander Putten, c'est plus ou moins le même quartier. Je sais que, parfois, les quartiers sont très délimités, mais on peut quand même dire qu'il y a beaucoup de clubs qui jouent d'un côté et de l'autre. Un gros budget doit être inscrit pour la rénovation du stade Vander Putten.

L'objectif de tout le Collège, en particulier de Mme Frelinx en charge des sports, c'est qu'aucun club ne manque à aucun moment d'infrastructure. Vous avez cité une maman qui disait ; « Moi, c'est le palais qui est juste en face de chez moi. » Nous, on est très fiers que ce soient des enfants de toute la Région, voire même d'en dehors, qui viennent au Palais du Midi. Il faut donc leur offrir ces infrastructures. C'est ce que la Ville fait et négocie pour l'instant, tout comme elle l'a fait pour le réseau d'enseignement, puisque nous allons déménager l'école Francisco Ferrer à partir de septembre 2025 au quai de Willebroeck, où nous avons acheté un immeuble flambant neuf que nous équipons pour nos étudiants dans le quartier Nord.

Pour le débat sur le chantier, il me faudrait beaucoup plus de temps. Je suis prêt à organiser une nouvelle réunion avec le quartier sur cette question. S'agissant du permis d'urbanisme que Mme Maes vous a expliqué et de la démarche que M. Ceulemans, M. Wauters et Mme Maes ont entreprise avec l'ensemble du Collège par rapport au quartier, le processus commence maintenant. Même si, dans la demande, la reconstruction doit avoir ce qu'on appelle des guidelines, sur le fond du projet, c'est maintenant que commence le débat, sachant - je ne vais pas le cacher - qu'à mon avis, ce n'est pas avant 2028-2029 que nous allons recommencer la reconstruction du Palais du Midi. Il faut être honnête avec les habitants du quartier. Ce n'est qu'au moment où on aura fini les travaux en dessous que l'on pourra reconstruire. J'ai essayé d'être très précis pour que tout soit clair.

M. le président.- Madame Layachi, vous vous demandiez comment on pouvait répondre à des questions qu'on n'avait pas encore reçues. Je signale que nous avons reçu vos questions. On savait ce que vous alliez dire et l'échevine a préparé sa réponse.

Mme Layachi.- En l'occurrence, il n'y avait pas mention de Mme l'échevine, que je salue par ailleurs, dans mon interpellation initiale. Il n'y avait de mention explicite ni de Mme l'Échevine, ni de M. l'échevin.

Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie encore une fois d'avoir évoqué la question du temps, parce que le processus commence maintenant. Toutefois, je suis venue en 2024, l'année passée, vous dire qu'on voulait être inclus dans le processus, et vous nous dites aujourd'hui, en 2025, que le processus commence maintenant. En réalité, il a commencé en 2024. Après notre interpellation citoyenne de l'année passée, on a été reçus dans le bureau de M. l'échevin sortant de la participation citoyenne, que je remercie encore une fois. Il nous a montré aussi des lignes du temps. Les discussions commençaient déjà en janvier 2024.

Le propos de mon interpellation de l'année passée consistait justement à dire que le processus devait commencer en amont. C'est ce qu'on dit aussi à d'autres structures, y compris régionales. On ne considère pas à sa juste valeur l'expertise citoyenne. Elle doit être prise en compte au moment de la rédaction des cahiers des charges. Si le boulanger fait du pain, c'est le boulanger qu'on appelle pour parler levure. Si on parle identité du quartier Stalingrad, ce sont les habitants, les commerçants, les usagers, les usagères, voire les touristes qui reviennent de Stalingrad-Lemonnier.

Le processus commence maintenant ? C'est une non-réponse. Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, d'être transparent avec nous. Je préfère entendre de votre bouche, plutôt que dans La Dernière Heure-Les Sports, que l'on évoque 2029.

Réorganiser une réunion sur le chantier dans le quartier, ce n'est pas le faire ici à l'échelle de la Ville de Bruxelles, dans un cadre public et transparent, ni à l'échelon régional. Je vous citerai un exemple, Monsieur le Président et chers membres du Collège. Dans la commission de concertation à Schaerbeek sur la question du métro, il a été dit que tout ce qui avait été fait dans le cadre des mesures compensatoires pour les commerçants serait répliqué à Schaerbeek. C'est ce qui a été dit en commission de concertation. On n'est pas des Schaerbeekois et cela ne nous intéresse pas, mais force est de constater que ce qu'il se passe dans notre quartier n'est pas encore évalué qu'on parle déjà de le répliquer ailleurs. Non, on ne va pas reparler du chantier à huis clos comme vous l'avez fait pour des raisons très valables. Il faudra le faire de manière publique à l'échelle de la Ville de Bruxelles.

Je vous remercie encore, Monsieur le Président, pour votre bienveillance et votre patience, et ce n'est pas ironique quand je le dis. Je remercie également la présidente sortante de cette assemblée.

Interpellation du public introduite par Mme Carine TRIEST concernant des actes d'incivilité (propreté) rue des Commerçants et rue Van Gaver

Mme Triest.- Monsieur le Bourgmestre, chers membres du Collège et du Conseil communal, mon nom est Carine Triest, je suis Bruxelloise depuis toujours et habitante du quartier Alhambra depuis une vingtaine d'années.

Quand on dit quartier Alhambra, on pense souvent drogue, prostitution, etc., mais ce n'est pas de cela que je viens vous parler aujourd'hui. En effet, je veux vous parler de l'état de saleté dans lequel je vois mon quartier tous les jours, et en particulier la rue des Commerçants et la rue Van Gaver. Ces deux rues sont très sales en permanence, et je dis bien en permanence, à l'exception de

quelques heures après le passage des équipes qui enlèvent les poubelles et les encombrants.

Et ce n'est pas parce que les services de Bruxelles Propreté ne font pas leur travail, non, c'est parce que tous les jours, sans exception depuis plusieurs années, de nombreux détritrus de toutes sortes sont déposés sur le trottoir en face des 26-28 rue des Commerçants et du 25 rue Van Gaver. Chaque jour, c'est différent : ordures diverses, meubles, encombrants, déchets de chantier, il y a de tout. De plus, il y a un « effet copie » : constatant qu'il n'y a aucune conséquence, plusieurs habitants de ces deux rues déposent également leurs sacs-poubelles n'importe quand.

Il y a quatre ans, le comité Alhambra m'a conseillé de contacter le service verbalisation de la Ville de Bruxelles, ce que j'ai fait. Depuis, j'ai envoyé très régulièrement des photos à ce service. En parallèle, des voisins ont introduit de nombreuses plaintes dans l'application FixMyStreet. À chaque fois, les détritrus en question ont été enlevés très rapidement. Mais comme je l'ai dit, à chaque fois également, seulement quelques heures plus tard, d'autres déchets étaient déposés. C'est à devenir fou !

De nombreuses actions ont été mises en place par ce service verbalisation : fouilles, envois de sanction, plaintes, investigations diverses. Il y a aussi un panneau dans la rue indiquant qu'une caméra est installée. De nombreuses taxes ont été envoyées, mais souvent, les déchets n'étaient pas identifiables. On n'a pas réussi à toucher les habitants ni les propriétaires qui louent à ces gens sans scrupule. Donc, le système de sanctions n'a aucun effet. Rien ne s'est amélioré.

Étant donné qu'il est clair que le service verbalisation ne peut pas régler le problème seul, nous pensons qu'une action commune entre police, urbanisme,

verbalisation et propreté doit être organisée avec des caméras qui soient vraiment efficaces. Car nous sommes clairement en face de problèmes plus importants que de simples citoyens qui ne respectent pas les règles liées aux poubelles.

On veut enfin parvenir à ce que les personnes responsables soient sanctionnées. Suite à ce constat, nous avons envoyé plusieurs emails à vous, Monsieur le Bourgmestre, ainsi qu'au cabinet de Mme Jellab, en vous demandant spécifiquement de mettre en place une telle équipe coordonnée. On nous a répondu en nous demandant patience et compréhension.

Or cela fait maintenant des années que nous faisons preuve de patience. Tout cela fait qu'aujourd'hui - je peux vous parler au nom de la majorité des habitants du quartier -, nous avons un réel sentiment d'impuissance par rapport à cette situation. Nous n'en pouvons plus. Rien ne change. La police est totalement absente. Nous avons un sentiment total d'abandon. Ces saletés permanentes donnent une image catastrophique de notre quartier, qui n'en a vraiment pas besoin. Nous demandons une approche beaucoup plus sévère et une collaboration entre les différents acteurs afin d'éradiquer ce problème.

Monsieur le Bourgmestre, chers membres du Collège, je me permets donc de vous poser les questions suivantes :

Quand allez-vous mettre en place une collaboration entre les différents échevinats concernés pour éradiquer la saleté dans la rue des Commerçants et la rue Van Gaver ?

Quelles actions concrètes allez-vous mettre en place ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Madame, tout d'abord, je vous remercie sincèrement pour votre intervention et l'intérêt que vous portez à votre quartier. Je vous réponds ici en ma qualité d'échevin des Finances et de la Propreté publique, mais M. le bourgmestre Philippe Close et ma collègue Mme Maes, en charge de l'urbanisme, m'ont également transmis les données relatives aux actions effectuées par la police et le service urbanisme. Car nous sommes, comme vous, convaincus qu'il faut une action coordonnée pour venir à bout de ce que vous dénoncez.

Tout le monde souhaite naturellement habiter, vivre, travailler dans un endroit propre et sécurisant. En ce sens, les services de police multiplient les actions ponctuelles et visibles dans le quartier Alhambra et ses environs afin d'y détecter, entre autres, les éventuelles nuisances. Je me suis moi-même rendu dans votre quartier il y a quelque temps avec nos recenseurs du département des finances, qui répertorient notamment les immeubles à l'abandon, négligés ou inoccupés dans le cadre de la politique de lutte contre ce type de bâtiments qui engendrent notamment des problèmes de propreté. Il y a, dans ce cadre, 11 biens qui sont suivis par notre service taxes pour la rue des Commerçants et 3 pour la rue Van Gaver.

En matière de propreté publique, dans le périmètre, notre cellule verbalisation a émis 44 taxes en 2024 et 56 en 2023. Comme vous le soulignez, nos équipes de verbalisation sont souvent sur place, parfois plusieurs fois par jour et plusieurs jours d'affilée, et nous continuerons d'accentuer ce type d'action. Récemment encore, notre service a pu identifier un important contrevenant que nous pourrions enfin poursuivre et taxer. D'autres enquêtes sont en cours et nous continuerons nos actions en utilisant tous les outils à notre disposition, comme notre dispositif de caméras mobiles. En outre, nous organiserons dans l'ensemble des quartiers des comités propreté pour être au plus proche des

habitants et des problématiques spécifiques de chaque quartier.

En parallèle, dans le quartier, 34 sanctions administratives communales en 2024 et 30 en 2023 ont été infligées pour des infractions relatives à la propreté et à la salubrité publiques dans le cadre du règlement général de police.

En matière d'urbanisme, un travail important de suivi des établissements de prostitution a été effectué. La cellule contrôle effectue un suivi rigoureux des infractions urbanistiques. Le bâtiment sis rue des Commerçants 2-4, qui est un ancien hôtel de prostitution, a été vendu il y a quelques années et sera prochainement réhabilité en hôtel. Une partie logements sur la partie avant du bâtiment a été vendue à huit particuliers, ainsi que le rez-de-chaussée. Une demande de permis a été introduite pour réaffecter le rez-de-chaussée en activité horeca.

Ainsi, on espère une évolution positive et significative dans le quartier une fois que les logements seront occupés et l'hôtel, exploité. Cela créera plus de contrôle social, plus de passages résidentiels et touristiques et, donc, une dynamique positive pour le quartier.

En parallèle, la plupart des biens recensés pour lesquels aucun projet n'est connu continueront à faire l'objet d'un suivi rapproché, de sanctions financières ou coercitives.

Depuis mon entrée en fonction, notre volonté commune avec le bourgmestre a été d'amplifier les opérations mixtes police-propreté visant à mettre une pression accrue sur les auteurs de salissures et de dépôts clandestins. En effet, les services de police organisent plusieurs fois par mois des actions mixtes avec mon département de la propreté publique. Policiers et agents de la propreté

publique cumulent leurs forces pour verbaliser conjointement les incivilités, salissures et dépôts clandestins dans les divers quartiers de la Ville de Bruxelles, dont le quartier Alhambra, sur lequel nous mettrons un focus supplémentaire et particulier. Ces opérations fonctionnent bien. Une quinzaine de ces interventions ont été organisées depuis le 1er janvier et les habitants de la ville en sont satisfaits. Nous augmenterons de manière significative la fréquence de ce type d'actions.

De manière générale, il s'agit d'un travail de longue haleine. Certaines opérations, notamment en matière de lutte contre les logements de type Airbnb et les immeubles à l'abandon, sont encadrées par des législations strictes qui impliquent que les résultats immédiats sont plus difficiles à obtenir, mais peu à peu, nous arriverons à de plus en plus de résultats concrets.

En conclusion, nous sommes bien évidemment conscients du fait qu'il y a encore des efforts à réaliser. Dans une seule et même direction, nous continuerons à renforcer et à coordonner les nombreuses actions émanant des différents services de la Ville de Bruxelles. Merci pour votre écoute. Nous restons bien évidemment à votre disposition.

Mme Triest.- Je voudrais répondre sur deux points. D'abord, vous avez mentionné les maisons de prostitution qui vont être transformées, etc., mais le problème auquel je fais référence ici n'a aucun lien avec la prostitution. Bien entendu, il est souhaitable que les problèmes liés à la prostitution soient résolus, mais là n'est pas la question.

En l'occurrence, je vous parle de deux endroits spécifiques rue des Commerçants et rue Van Gaver. Je vois très régulièrement des gens entrer avec des objets de chantier et déposer ce genre de déchets sur le trottoir. C'est

clairement un autre problème. Je vous ai donné les adresses exactes et c'est vraiment à ces adresses-là qu'il faudra investiguer en profondeur.

Si je pouvais avoir un point de contact pour suivre les actions qui seront menées, cela me ferait plaisir.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 63 – Punt 63

M. Hellings.- Il s'agit d'une avance de trésorerie auprès de la banque Belfius. Le document à l'ordre du jour de ce Conseil mentionne qu'elle vise à faire face à « des paiements aux dépenses ordinaires, obligatoires, urgentes, en attendant la perception des taxes, dotations et redevances diverses reprises au budget ».

Quelle est la différence entre cette avance de trésorerie et les bons de trésorerie auxquels nous faisons appel autrefois à la Ville de Bruxelles pour financer à l'ordinaire nos dépenses ?

Quand envisagez-vous l'adoption d'un budget 2025, puisque je présume que le budget auquel il est fait référence au point 63, ce sont les douzièmes provisoires du budget 2024.

Il est question de la dotation pour l'échevin surnuméraire néerlandophone, pour lequel il est prévu un financement régional, mais vous n'avez pas d'échevin surnuméraire néerlandophone à ce stade.

M. le bourgmestre.- On n'a pas encore fait appel, mais comme on a désigné deux échevins néerlandophones, on touche ce qui a été prévu dans l'accord de la Saint-Polycarpe.

M. Hellings.- Quand envisagez-vous l'adoption du budget 2025 ? Est-ce que le budget auquel il est fait référence est le budget 2024 avec les douzièmes provisoires ?

Parmi les conditions, il y a le versement de l'entièreté des taxes et autres sur les comptes Belfius, et uniquement Belfius. Cela veut dire qu'on n'a plus versé aucun montant sur d'autres comptes que ceux détenus auprès de Belfius. Il n'est pas question du taux d'intérêt sur ces avances de trésorerie, dans la décision.

Quel est le taux d'intérêt ?

Comment faites-vous appel à ces avances de trésorerie sans passer par un marché public ?

La seule fois où, dans la décision, il est mentionné le mot « intérêts », c'est quand il est précisé qu'en cas de retard de paiement, « tout ou partie des montants, des intérêts de retard ainsi que des indemnités pour non-recouvrement seront dus de plein droit et sans mise en demeure ». Il est fait référence à l'article 69 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 sur les règles d'exécution des marchés publics. Or je comprends qu'il ne s'agit pas d'un marché public, puisqu'on demande l'autorisation à la tutelle d'obtenir une avance de trésorerie de la part d'une seule banque, la banque Belfius, qui est la banque des communes encore pour quelques mois.

Monsieur le Bourgmestre, je voulais donc savoir quelle est la différence entre une avance de trésorerie et un bon de trésorerie.

M. le bourgmestre.- Il est vrai qu'on n'a jamais utilisé ce mécanisme. Il y a deux options possibles. D'abord, ce qu'on appelle le crédit caisse, qui est assez cher. C'est comme si vous entriez en intérêts négatifs sur votre compte. Dans ce cas, le taux est de 6 % et il ne vaut mieux pas y recourir trop souvent. Par contre, des avances de trésorerie sont possibles. Elles sont fixées aujourd'hui, mais on ne connaîtra le taux que quand on y fera appel. A priori, cela correspond à Euribor plus cinq points de base. Donc, cela est fixé avec Belfius. On ne connaît pas le taux Euribor avant de demander ces avances de trésorerie. C'est un mécanisme complémentaire des billets de trésorerie.

Sur le budget, je ne peux pas encore vous répondre. On y travaille. Je ne peux pas encore vous donner de date.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de marché public ? Parce qu'ils ne sont pas obligatoires en matière de gestion financière, un peu comme sur les matières juridiques. Donc, on n'est pas obligé de faire appel au marché. On le fait pour les emprunts, pour mettre en concurrence, mais on peut aller trouver notre banquier (notre caissier, en fait), pour qu'il nous avance ces montants.

Pour les intérêts, nous verrons. Il y en a qui sont connus, comme le crédit caisse quand on va en négatif. On ne va jamais y recourir, a priori, vu le taux. Par contre, les avances de trésorerie, c'est Euribor plus cinq points sur lesquels se rémunère la banque.

M. Hellings.- J'espère que la Ville n'est pas en crise de liquidités. En tout cas, la précédente majorité n'a jamais fait appel à ce mécanisme spécifique pour disposer de liquidités et financer les mesures de politique publique. Je vous encourage vivement à présenter un budget en bonne et due forme, parce que c'est la seule façon de rassurer les marchés, les banques et les partenaires.

J'attire votre attention sur le fait que c'est Belfius qui rend service à la Ville de Bruxelles, principal client public de cette banque des communes. Il faudrait que cela le reste. Votre partenaire de majorité envisage une privatisation de cette banque qui rend un service essentiel aux services publics. C'est une très mauvaise idée, parce que ce type de service ne pourra pas, avec une banque complètement privée, être rendu aux Bruxellois et aux services publics bruxellois.

Point 4 – Punt 4

Mme Vermeire.- Comme il s'agit d'une subvention considérable et une avance sur le budget 2025, si je comprends bien, je voulais juste connaître le cadre de ce festival. Je trouve cela très bien, je suis très contente et fière que Bruxelles subventionne un festival féministe, mais j'aurais voulu mieux connaître le thème de cette année.

Est-ce qu'il y a une politique spécifique par rapport aux billets ? Est-ce que vous pouvez nous donner plus d'informations ?

Mme Godfrin.- On est évidemment très fiers que la Ville de Bruxelles organise ce festival féministe, FAME, qui va connaître cette année sa quatrième édition. Donc, ce festival d'art et de réflexion vise à mettre en lumière des artistes femmes ou issus de minorités de genre. Il commence à se populariser, à se pérenniser, et c'est une bonne chose. C'est l'occasion de le mettre en lumière, ici aussi, au sein du Conseil.

Pourriez-vous, à cette occasion, nous communiquer la thématique retenue cette année ? Comme les années précédentes, je suppose que la programmation est accessible à toutes et à tous.

Quelle est la politique tarifaire prévue pour favoriser la rémunération des artistes tout en veillant à l'accessibilité des publics, le but étant, bien sûr, de trouver un point de rentabilité, fût-il partiel.

M. le bourgmestre.- Monsieur le Président, avec votre accord, je cède la parole à Mme Houba, qui a créé ce festival et qui le connaît bien mieux que moi, même si je le soutiens complètement. Je pense qu'elle pourra mieux éclairer les conseillères communales.

Mme Houba, échevine.- Merci à Mesdames les Conseillères pour vos questions et votre intérêt pour ce festival FAME qui va connaître sa quatrième édition cette année. Il a été lancé faisant suite au triste constat qu'il n'existait pas à Bruxelles de festival d'envergure mettant au coeur de l'agenda culturel bruxellois la création culturelle des femmes et des minorités de genre en matière d'art vivant, je le précise. L'idée n'est en effet pas de faire de l'ombre à tout ce qui existe par ailleurs en matière d'initiative féministe dans la culture, comme le festival Elles Tournent, Pink Screens et tous ces festivals pour lesquels on a augmenté notre soutien.

FAME a lieu traditionnellement en fin d'année, donc à l'automne. L'équipe située aux Riches-Clares est en train de finaliser la programmation, de choisir la thématique de cette année qui a, en effet, pour objectif d'être assez ouverte. Comme vous l'avez dit, l'idée est bien de garder une programmation qui soit accessible à toutes et à tous, avec un grand travail de médiation, avec des activités en partie gratuites et en partie payantes.

Je ne peux pas encore vous dire quelle sera la politique tarifaire de cette année, puisque tout est en train d'être finalisé en matière de programmation, mais on prend en compte l'accessibilité à cet événement en termes physiques et

financiers. Dès que la programmation aura avancé, on vous communiquera les informations relatives à la quatrième édition de FAME.

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, est-ce que vous pourriez nous communiquer par écrit la ventilation du budget de ce festival ? À quoi vont servir ces 300.000 € ?

M. le bourgmestre.- Tout figure dans les comptes annuels des Riches-Clares.

M. Maimouni.- Les comptes sont publiés après l'événement. J'aimerais savoir à quoi vont servir les 300.000 € pour les événements à venir.

M. le bourgmestre.- Madame vous l'a expliqué. Par contre, vous pouvez consulter les comptes de l'année passée pour savoir comment ils se ventilaient. Vous n'aurez, comme pour le budget de la Ville, la réalité de l'exécution budgétaire que l'année N+1, ce qui est logique.

M. Maimouni.- Je le sais, mais pour obtenir ces 300.000 €, ils vous ont communiqué un budget provisionnel.

M. le bourgmestre.- Vous aurez les comptes de l'année passée, mais pas le budget prévisionnel. C'est toujours ainsi.

M. Maimouni.- Donc, vous allouez 300.000 € sans budget prévisionnel ?

Mme Godfrin.- Je voulais remercier Mme Houba pour sa réponse. On va suivre cela avec beaucoup d'attention. Il s'agit d'un très beau projet et j'espère que M. Maimouni soutient aussi cette initiative féministe.

Dossiers de Mme l'échevine Frelinx

Dossiers van mevr. de schepen Frelinx

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Maes

Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Buggenhout

Dossiers van mevr. de schepen Buggenhout

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 21 – Punt 21

M. Bauwens.- Si je comprends bien le point, vous voulez qu'on approuve le paiement de 150.000 € à JCDecaux pour pouvoir poser des affiches dans les trams, voire ailleurs, sur les espaces publicitaires de JCDecaux qui, je le rappelle, est une firme qui fait un très bon chiffre d'affaires. Je ne connais pas le chiffre par coeur, mais en règle générale, JCDecaux est là pour l'argent et pas pour la beauté de la ville, soyons clairs. Je crois que M. Hellings se souvient aussi d'un débat qu'on a eu là-dessus.

Si je comprends bien, Madame l'Échevine, c'est la Ville qui doit payer l'utilisation des panneaux qui sont mis à la disposition de JCDecaux, et JCDecaux encaisse 150.000 € pour qu'on puisse organiser des campagnes de sensibilisation ? Si c'est le cas, je trouve cela vraiment inquiétant.

M. le bourgmestre.- Nous avons plus d'une centaine de faces qui nous sont dédiées. Ce ne sont plus des faces comme avant, puisque les supports sont devenus électroniques. À mon avis, il s'agit de la campagne pour l'inscription dans nos établissements d'enseignement supérieur, mais je n'en suis pas sûr. Ce contrat vise les affichages dans les transports en commun (STIB, bus, métro).

En fait, pour « nos » panneaux JCDecaux, on ne paie pas. Pour les faces dans le métro, la STIB a un contrat avec un afficheur qui, en l'occurrence, est JCDecaux. Ici, on achète de l'espace publicitaire pour faire la promotion de nos écoles. Je dois vérifier ce dernier point.

M. Bauwens.- Ma question n'était pas de savoir de quelle campagne de sensibilisation il s'agit.

M. le bourgmestre.- On ne va pas devenir afficheur, quand même ?

M. Bauwens.- JCDecaux est là pour gagner de l'argent, mais elle utilise quand même notre espace public pour le faire.

M. le bourgmestre.- Elle paie pour cela et nous y gagnons des millions.

M. Bauwens.- J'espère bien qu'elle paie pour cela. Si je comprends bien, pour utiliser les panneaux publicitaires JCDecaux de la Ville (en plein air), il y a un

accord et c'est non payant ?

M. le bourgmestre.- Oui, jusqu'à un certain niveau. On peut injecter des publicités pour des spectacles culturels, l'enseignement ou des campagnes de sensibilisation dans les abribus, par exemple. C'est dans notre contrat.

M. Bauwens.- Je suis tout à fait en faveur de ce principe et je dirais même qu'on pourrait aller plus loin. La comparaison entre une campagne de sensibilisation et des publicités pour des voitures ou des bikinis est un peu malsaine.

Toutefois, je trouve aberrant que ce soit la même firme, JCDecaux, qui est dans le métro et dans nos rues. Ce n'est pas le même marché, mais c'est le même actionnaire qui touche de l'argent.

(Remarque du bourgmestre)

Je m'interroge sur le fait que, d'un côté, une firme se fait de l'or en barres et que, de l'autre côté, on doit payer tant d'argent public. Je remets en question le fait qu'on donne de l'argent public, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, à une société à laquelle on donne une part de notre territoire. C'est un débat écologique sur la place de la publicité dans la ville.

M. le bourgmestre.- Oui, mais ce n'est pas sur notre territoire. Si on met des publicités dans les métros, les trams et les bus, c'est parce que c'est en dehors de notre commune. Nous ne pouvons pas gérer les panneaux JCDecaux d'Anderlecht, Saint-Gilles ou Woluwe. Donc, l'instruction publique, qui réfléchit à la manière de promouvoir son enseignement, utilise des moyens de communication. On peut les contester, mais le principe est là. Il se fait que beaucoup d'étudiants utilisent les transports en commun, et ces annonces nous rendent très visibles.

La Ville ne peut pas gérer les bus, ni les trams ni les métros de la STIB. Pour nos panneaux, nous ne payons pas, mais nous payons pour les panneaux des autres. Le débat peut être porté au niveau régional. On peut demander quelle est la concession de la STIB et quelle gratuité est offerte aux pouvoirs publics. Le principe des abribus et des panneaux nous rapporte en affichage des millions d'euros ! Ce n'est pas nous qui payons Decaux, c'est Decaux qui nous paie. Il ne faut quand même pas inverser les choses. Ici, il y a un budget de 150.000 € pour des panneaux qui ne sont pas gérés par nous.

M. Bauwens.- On risque encore de dire que le PTB est contre la promotion de nos écoles. Je répète donc que je suis en faveur de cela. Je dis seulement que JCDecaux est là pour se faire de l'argent. Je trouve malsain qu'on donne tant d'argent à une firme qui est là pour faire de l'argent et qu'on utilise notre argent pour poser des affiches chez eux, sur notre territoire et dans nos trams. C'est un débat qui a le mérite d'avoir lieu.

M. le bourgmestre.- Quand vous payez Facebook, cela ne vous dérange pas. Donc, payer des Français, ça vous embête, mais payer des firmes américaines, cela ne dérange pas le PTB. C'est quand même énorme ! Venir nous faire la leçon sur l'achat d'espaces publicitaires, vous qui êtes le recordman belge de la pub sur les réseaux des multinationales, après le Vlaams Belang.

M. Maimouni.- La transition est parfaite, parce que je voulais savoir, vu le montant qui a été engagé pour cette campagne publicitaire, pourquoi on n'a pas fait appel aux réseaux sociaux qui nous permettent d'avoir une publicité beaucoup plus ciblée, beaucoup plus orientée et beaucoup moins onéreuse ?

Je pense que c'est une idée qu'on devrait explorer pour gérer les deniers publics en bon père de famille. Il s'agit de 150.000 €. Or, pour s'adresser à des

étudiants, il suffit de cliquer sur les réseaux sociaux pour les sensibiliser avec beaucoup moins d'argent.

M. le bourgmestre.- C'est une bonne suggestion. À mon avis, on fait les deux. Il est vrai que les réseaux sociaux ont ce côté intéressant de toucher un public plus large. Toutefois, la diversification est nécessaire en matière de marketing et ce n'est pas pour rien qu'il y a encore des publicités sur les afficheurs. Regardez ce qu'il se passe dans l'espace public. Généralement, une bonne campagne de marketing consiste à diversifier les canaux et à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Il y a aussi des campagnes sur les réseaux sociaux, mais je note la remarque du conseiller.

Mevrouw Goyvaerts.- Ik heb een vraag over de punten 22 tot 25, met betrekking tot de leasing van wagens voor de schepenen en een directeur. Eerst een vraag over punt 22, ter verduidelijking. Bij de andere punten staat er telkens (gepreciseerd) welk model auto gekozen werd. Het gaat om een Volvo EC40, een Volkswagen ID.4 en een Mini Countryman. Bij punt 22, de bedrijfswagen van u, mevrouw Buggenhout, staat er enkel 'een auto van het merk Audi.' Dus in het kader van transparantie, mogen wij ook weten om welk model het gaat? Ten tweede, een vraag over het resterende mobiliteitsbudget. Op de eerste Gemeenteraad van deze legislatuur van 16 december 2024 hebben wij als Gemeenteraad punt 22 goedgekeurd betreffende de transparantie van de bezoldigingen en voordelen van de Brusselse openbare mandatarissen. Daarin staat vermeld bij artikel 4: 'hetzij de ter beschikkingstelling van een dienstvoertuig, hetzij de toekenning van een mobiliteitsbudget.'

Donc, c'est la mise à disposition soit d'un véhicule de fonction, soit d'un budget de mobilité.

Vandaag lezen wij echter in het uittreksel van het College bij de punten 22 tot : "exécuté dans le cadre du budget de mobilité, la commande de la voiture et la mise à disposition". Betekent dit dan dat de directeurs en de schepenen naast hun bedrijfswagen nog recht hebben op het resterende bedrag van het mobiliteitsbudget? Want dit in het kader van mobiliteitsbudget is compleet tegenstrijdig aan de beslissing die dus hier in de gemeenteraad van 16 december genomen werd. Indien de beslissing genomen werd dat de schepenen en directeurs naast hun bedrijfswagen nog recht hebben op dat resterende mobiliteitsbudget, wil ik toch nogmaals de aandacht vestigen op de verhoging van de bedragen voor het mobiliteitsbudget dat we tijdens de vorige gemeenteraad bespraken. U antwoordde toen dat die verhoging nodig was omdat de Stad Brussel een voorbeeld zou stellen qua electrificatie van het wagenpark, maar hier zien we echter dat behalve uzelf, Mevrouw Buggenhout, alle aangevraagde bedrijfswagens min of meer binnen het vorige budget van 800€ passen, om precies te zijn 725€ voor Mevrouw Frelinx, 812€ voor Mevrouw Maes en 874€ voor de directeur van het kabinet van de Burgemeester. Die verhoging tot 1100€ bleek dus helemaal niet nodig te zijn en resulteert nu dus waarschijnlijk in het feit dat de schepenen nog recht hebben op grofweg 300€ bovenop hun bedrijfswagen en een MIVB-abonnement, dat zij als gemeenteraadsleden ook sowieso hebben. Ik vat dus mijn vragen even samen: dus ten eerste, welk model bedrijfswagen van het merk Audi keuren wij goed bij punt 22? Krijgen de schepenen die voor een bedrijfswagen kiezen het resterende bedrag van het mobiliteitsbudget hier nog bovenop, hoewel dit in strijd is met wat wij goedgekeurd hebben op 16 december? En ten derde, was het nodig om dit bedrag te verhogen, zeker gezien de budgettaire uitdagingen van de Stad Brussel? Ik dank u voor uw antwoord.

Mme Buggenhout, échevine.- Je voudrais préciser que nous avons déjà répondu à cette question lors du dernier Conseil communal, et la situation n'a

pas changé. Nous sommes exemplaires en matière de véhicules, puisque nous avons opté pour des véhicules électriques. Vous savez que les véhicules électriques sont 20 % plus chers, y compris au niveau des entretiens. Par ailleurs, la gamme est restée la même, et cela fait partie du salaire des directeurs généraux. Quant au modèle, c'est une Audi Q4. D'autre part, vous me demandez si les échevins et/ou les directeurs généraux peuvent bénéficier (si c'est moins cher) du supplément. La raison est oui parce que ce n'est pas illégal. Cela a effectivement été décidé ainsi. Je rappelle que le montant est de 1.050 €.

Mevrouw Goyvaerts.- Bedankt voor uw antwoord. Wat uw eerste antwoord betreft: u hebt inderdaad vorige keer al geantwoord, maar daar zei u dat de Stad - zoals u nu herhaalt - een voorbeeld moet stellen. Terwijl hier, zoals ik zei, duidelijk is dat het dus mogelijk is om zelfs al relatief grote auto's zoals een Volkswagen ID.4 en een Volvo EC40, wat ook best wel een grote auto is, te nemen binnen dat budget van 800€ en dat het dus niet nodig is om het budget te verhogen, zelfs als het gaat om grote elektrische auto's. De Audi Q8 is een grote SUV, wat dus niet per se nodig lijkt, zeker om in een centrum als Brussel rond te rijden. Over het supplement: u zegt dat dit legaal is, mevrouw de schepen. Dat is misschien legaal volgens het Belgische wetboek, maar niet legaal volgens wat wij hier als Gemeenteraad hebben goedgekeurd op 16 december. Dus nu overrulet u eigenlijk de beslissing die wij hier als Gemeenteraad genomen hebben, wat een gevaarlijk precedent is, lijkt mij. Ik wil ook nog eens benadrukken dat in het verleden, dus tijdens de vorige legislatuur, er telkens ofwel voor een bedrijfswagen ofwel voor een mobiliteitsbudget gekozen werd, en dat er toen dus geen gebruik gemaakt werd van de mogelijkheid om dit resterende bedrag op te nemen. Dus wil ik het College oproepen om dit opnieuw niet te doen, zeker gezien de budgettaire restricties voor de Stad die er ongetwijfeld aankomen bij het budget waar wij, zoals meneer Hellings al aanstipte, nog altijd op wachten. Bedankt.

Dossiers de M. l'échevin Wauters

Dossiers van de schepen Wauters

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 78 – Punt 78

M. Diallo Cellou.- Je lis : « Octroi d'un subside de 10.000 € du budget ordinaire 2025 à l'ASBL MicroStart Support pour augmenter l'impact pour les entrepreneurs bruxelloises et bruxellois sous réserve de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle »

Je m'intéresse à cette question parce que je connais MicroStart. Je sais que Microstart est composée de deux structures : la coopérative et le support. Le support fait de l'accompagnement. J'ai été bénévole pour MicroStart en 2015. Je trouve que c'est une excellente initiative, mais c'est le montant qui me dérange, parce que je ne vois pas comment ce montant va impacter les activités de l'ASBL.

S'agit-il d'une activité qui se fait chaque année ou est-ce le budget de fonctionnement de MicroStart Support ? Je voudrais que vous me donniez plus de détails pour savoir quel serait l'impact de ces 10.000 € sur l'entrepreneuriat que MicroStart accompagne.

M. Wauters, échevin.- Monsieur le Conseiller, merci pour cette question. J'ai rencontré MicroStart juste après que j'ai prêté serment comme échevin et que j'ai été installé. Vous les connaissez encore mieux que moi, je pense. J'ai été impressionné par la qualité de son travail d'accompagnement de personnes qui sont loin de l'emploi ou de l'entrepreneuriat, notamment des personnes

d'origine étrangère.

Quand je vois aujourd'hui une motion déposée sur les discriminations, je me rends compte à quel point l'action sur le terrain est beaucoup plus importante, parfois, que de grands débats dans lesquels on s'écharpe, parce que c'est du concret. Quand je les ai rencontrés, j'ai été vraiment impressionné par leur excellent travail et la qualité des témoignages qui ont été apportés.

Ce sont des microcrédits. On en a parlé en section. C'est aussi un accompagnement et une aide par la formation (plans financiers, etc.). Souvent, les gens ont des idées, mais malheureusement, ils n'ont pas les outils pour s'en sortir. MicroStart est une de ces organisations qui peuvent les aider. Ils m'ont simplement demandé une intervention à laquelle j'ai souscrit immédiatement.

D'autres demandes d'associations vous seront soumises. Des associations qui travaillent dans le domaine de l'inclusion, de l'entrepreneuriat et de l'emploi. C'est en y allant par différents moyens qu'on y arrivera. Ces gens-là sont sur le terrain. Ce sont les vrais spécialistes, ceux qui sont sur le terrain. En tant qu'échevin des affaires économiques, de l'emploi et de la formation, j'ai envie de les accompagner. C'est aussi la volonté du Collège, de tenir compte de cette expertise. C'est une demande qui m'a été faite formellement et à laquelle on souscrit. J'en suis ravi.

M. Diallo Cellou.- Je salue cette initiative. Je pense qu'elle a un impact positif sur notre population. Merci à vous, Monsieur l'Échevin.

Dossiers de Mme l'échevine Houba
Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 26 – Punt 26

Mme Jellab.- Le point 26 concerne la nouvelle version de la Charte pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, une urgence sociétale, une urgence démocratique. Simone de Beauvoir disait : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devez rester vigilants votre vie durant. »

Et on le voit avec le gouvernement Arizona, qui nous en donne des preuves et de belles illustrations : invisibilité, au propre comme au figuré, dès sa formation, coups de sabre dans les droits pour les pensions des femmes et pensions de survie, élargissement des horaires de travail la nuit et les dimanches, inaction sur l'IVG (un signal alarmant). En bref, une absence de mesures concrètes qui permettent aux femmes une autonomie économique et sociale.

L'égalité reste à conquérir, mais nous accueillons et soutenons évidemment les amendements de cette Charte. Beaucoup de choses ont été mises en place, Madame l'Échevine, au niveau de la commune, mais il faut continuer et accélérer la cadence, donner plus de cohérence aux politiques publiques d'égalité et mieux définir la société dans laquelle nous voulons vivre.

J'ai lu la Charte. On nous dit qu'il faut mettre en place un plan d'action et des programmes, et définir leur financement dans un délai raisonnable de deux ans. Je voulais savoir si tel était le cas.

Il y a aussi la question du genre dans l'élaboration du budget. Je sais que vous êtes occupée à travailler sur le budget, à avancer sur le gender streaming et le gender budgeting. Depuis que je suis au Conseil communal, il me semble que la Ville a proposé seulement à deux reprises un budget qui présente nos politiques sous le prisme de la question du genre.

Madame l'Échevine, existe-t-il un plan d'action bien clair, des programmes et un calendrier fixé pour les actions et, éventuellement, leur financement ?

Mme Houba, échevine.- Merci, Madame la Conseillère, pour votre question sur cette Charte, laquelle date de 2016. Ce texte aura donc bientôt vingt ans. L'idée était de le mettre à jour. Toute une série de thématiques ont été ajoutées et j'insiste là-dessus, car c'est important. Citons la cyberviolence, la violence à l'égard d'élues et du personnel féminin, l'intersectionnalité et la diversité. On a bien fait le suivi en amont pour mesurer l'impact que l'ajout de ces thématiques aurait pour le personnel de la Ville et la gestion de la Ville. Il s'agit de thématiques qu'il faut ajouter au long tableau des injustices que subissent les femmes dans notre société. Leur prise en compte est un signal et nous soulignons cette avancée positive.

J'en viens au plan d'action et au financement endéans les deux ans. En fait, il existe déjà un plan d'action à la Ville de Bruxelles pour l'égalité entre les femmes et les hommes. On avait déjà ratifié la Charte en 2011 et adopté le premier plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce plan d'action en est à sa cinquième version. La dernière version a été adoptée en 2024. Donc, il existe bel et bien un plan à la Ville de Bruxelles. On peut vous

envoyer les liens et son contenu, si cela vous intéresse.

Le gender mainstreaming et le gender budgeting font bien partie des éléments que la Ville essaie de mettre en place de manière transversale dans ses politiques. Tout ce que j'ai mis en place en matière de culture, par exemple, visait très concrètement à visibiliser les femmes publiques, artistes, etc.

Mme Jellab.- Une petite suggestion : pourquoi ne pas travailler sur les pratiques discriminantes en interne à la Ville ? Pourquoi pas un questionnaire, par exemple, proposé sur une base volontaire à toutes les femmes qui travaillent à la Ville ? Créer un atelier de pilotage, travailler à différents niveaux de concertation et aussi avec les syndicats, je trouve cela extrêmement important pour mieux comprendre les mécanismes profonds qui agissent sur les inégalités.

Il faut aussi être cohérent avec cette Charte. Je vous renvoie à la page 15 et à l'article 10, qui dit : « Le signataire reconnaît que toute discrimination fondée sur tout motif tel que le genre, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions religieuses, etc., le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, est interdite. »

Je vous renvoie à nouveau à la question de la discrimination envers les femmes qui portent le foulard, lesquelles n'ont toujours pas accès à l'emploi au niveau de la Ville. Dans ce cadre, nous avons introduit un amendement à la motion que le PTB dépose aujourd'hui concernant les discriminations.

Vote

M. le président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions - Moties

Proposition de motion introduite par M. MAIMOUNI pour la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence au sein des structures communales et paracommunales

Voorstel van motie ingediend door dhr. MAIMOUNI voor de bevordering van goed bestuur en transparantie binnen de gemeentelijke en paracommunale structuren

M. Maimouni.- Je vais commencer par lire la motion, Monsieur le Président, et l'étayer brièvement. Nous, Conseillers communaux de la Ville de Bruxelles, nous sommes convaincus que la bonne gouvernance et la transparence sont des piliers essentiels pour établir une relation de confiance entre les citoyens et leurs représentants.

Dans un contexte où les attentes des citoyens envers leurs institutions publiques ne cessent d'évoluer, il est impératif d'adopter nos pratiques et nos structures afin de garantir une gestion efficace, responsable et participative des affaires publiques. La présente motion vise à renforcer ces principes au sein de nos structures communales et paracommunales, en proposant des mesures concrètes et adaptées à notre réalité.

Considérant que la bonne gouvernance est un principe fondamental qui assure le bon fonctionnement des institutions publiques et la confiance des citoyens dans

leurs autorités locales, elle repose sur des valeurs telles que la responsabilité, la transparence et l'intégrité.

Considérant que la transparence des décisions et des actions des structures communales et parcommunales est cruciale pour favoriser l'engagement citoyen et renforcer la démocratie locale, les citoyens doivent avoir accès à des informations claires et précises concernant la gestion de leurs ressources publiques.

Considérant que le cumul des fonctions entre le personnel communal, paracommunal, les structures de la Ville de Bruxelles et le Conseil communal peut engendrer des conflits d'intérêts, un conseiller ayant une position administrative peut être amené à défendre des intérêts qui ne sont pas nécessairement alignés sur ceux des citoyens, compromettant ainsi l'impartialité nécessaire à une bonne prise de décision.

Considérant que la représentation de l'opposition au sein des structures communales et parcommunales est essentielle pour garantir un équilibre dans les décisions prises, l'inclusion d'une voie critique et alternative permet de diversifier les points de vue et de mieux répondre aux besoins et attentes de l'ensemble des citoyens.

Nous, Conseillers de la Ville de Bruxelles, proposons la motion suivante :

Article 1 :

Interdiction de cumul de fonctions

Il est proposé qu'un membre du personnel de la Ville de Bruxelles, d'une paracommunale ou d'une structure ne puisse siéger en même temps au sein du Conseil communal en tant que conseiller communal. Cette mesure vise à éviter

les conflits d'intérêts. La séparation des fonctions administratives et politiques garantit que les décisions prises par le Conseil communal sont basées sur l'intérêt public et non sur des intérêts personnels ou professionnels des membres.

Renforcement de la crédibilité des institutions

La perception d'une gouvernance éthique et transparente est essentielle pour maintenir la confiance des citoyens dans leurs représentants. La clarté des rôles et des responsabilités contribue à cette crédibilité.

Article 2 :

Représentation de l'opposition dans chaque structure communale et paracommunale

Il est proposé d'introduire l'obligation d'inclure les membres de l'opposition dans chaque structure communale et paracommunale en tant que membres du conseil d'administration en appliquant la répartition des membres selon la clé D'Hondt. Cette mesure permettra d'assurer une diversité des opinions et des idées. La présence d'un membre de l'opposition choisi selon la clé D'Hondt favorise un dialogue constructif et une meilleure prise en compte des préoccupations de l'ensemble des citoyens, renforçant ainsi le processus démocratique.

Cette approche garantit que les différentes voix au sein du conseil sont représentées proportionnellement, ce qui enrichit le débat. Pour accroître la transparence et la responsabilité, un membre de l'opposition dans les conseils d'administration des structures communales et paracommunales pourra veiller à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt de tous et non d'un groupe spécifique. L'application de la clé D'Hondt permet également d'éviter une domination des décisions par une seule majorité, augmentant ainsi la

responsabilité des décisions.

Promouvoir une culture de collaboration intégrant l'opposition dans les instances décisionnelles selon la clé D'Hondt

Nous favorisons une approche constructive où les différentes parties prenantes travaillent ensemble pour le bien commun. Cette méthode encourage une coopération équilibrée permettant de concilier les idées et les intérêts variés pour une bonne gouvernance plus inclusive. Cette réforme viserait donc à renforcer la démocratie locale en garantissant une représentation équitable des différents courants et opinions au sein des instances décisionnelles, tout en favorisant un environnement de collaboration et de responsabilité.

Cette motion vise à mettre à l'ordre du jour les différentes structures communales et parcommunales qui n'existaient pas lors de la création de cette loi. C'est un débat qui a déjà eu lieu ici précédemment.

Monsieur le Bourgmestre, en 2017, vous avez fait votre cheval de bataille de la transparence et de la bonne gouvernance. Je demande juste au Conseil communal et à cette majorité de continuer dans cet élan et d'avoir une transparence et une bonne gouvernance en adéquation avec la réalité afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit et je ne vais pas nommer de tiers envers lesquels je n'ai aucun grief personnel. Je tiens à le signaler parce que deux conseillers sont malheureusement dans cette situation. Notre rôle est d'avoir une éthique et une morale. Ce n'est pas parce que c'est légal que c'est moral. Je tiens à le signaler et à le rappeler.

Par ailleurs, j'attire l'attention sur la majorité, où le MR n'a cessé de dire qu'il fallait assainir et responsabiliser les structures publiques. C'est pour cela que je vous demande à toutes et à tous de vous joindre à cette motion, quitte à l'amender si besoin, car nous devons avancer dans cette direction.

M. le président.- Je voulais savoir si ce que vous venez de nous lire correspond à la dernière version de votre motion, y inclus l'amendement que vous avez déposé.

M. Maimouni.- Oui, l'amendement a été intégré dans le texte.

M. Hellings.- Le groupe Ecolo-Groen va soutenir cette motion qui porte sur la bonne gouvernance en général. Pour les deux points que M. Maimouni vient de préciser, à savoir la fameuse affaire des « revolving doors » et le fait qu'un Conseiller communal ne puisse pas être en même temps employé à la Ville de Bruxelles ou dans une structure parallèle, je ne vais pas parler des personnes concernées ici, puisqu'on ne peut pas en parler, mais des personnes qui ont été concernées dans le passé. Elles étaient conseillers communaux et on leur a demandé de quitter leur fonction, comme M. Maimouni pour Brussels Expo ou M. Amrani, notre estimé collègue qui, avant de devenir agent de la Ville de Bruxelles, a démissionné de son poste de conseiller communal.

Il est de bonne gestion d'installer des « revolving doors ». En effet, quand on est membre du Conseil et qu'on prend des décisions sur l'avenir de la Ville et l'avenir des structures qui organisent la vie publique en ville, il est important de ne pas être partie prenante de la décision. Il est donc normal qu'un conseiller communal ne soit pas engagé par un hôpital, par Brussels Expo ou la myriade d'ASBL qui composent l'écosystème de la Ville de Bruxelles.

La bonne gouvernance, c'est aussi par rapport aux mandats. Où en est le Collège par rapport à la distribution des mandats ? Comme le propose M. Maimouni, pourquoi ne pas prévoir une répartition des mandats entre opposition et majorité ? J'aurais voulu savoir où en est la distribution des mandats au sein de la majorité et quand les partis d'opposition seront appelés pour donner un espace de contrôle et de renforcement démocratique dans les conseils d'administration.

Je vois qu'au point 82, on vote en comité secret sur Vivaqua. Qu'en sera-t-il pour les mandats des hôpitaux ? Quel est le calendrier de la désignation des représentants de l'opposition dans les structures ?

À propos de mandats, j'attire votre attention sur un angle mort de la réforme de la gouvernance qui a eu lieu il y a sept ou huit ans à votre initiative, Monsieur le Bourgmestre. Ce sont les mandats de type intercommunal. Aujourd'hui, par exemple, le membre du Collège en charge des sports, comme je l'ai été, est automatiquement président d'une structure qui encadre le sport, comme les Bains de Bruxelles ou Prosport. Et pour cela, l'échevin(e) en charge des sports ne perçoit pas de jetons de présence. C'est tout à fait normal.

Or il y a des mandats qui sont dans un angle mort, comme ceux de structures telles que Vivaqua, Sibelga et les Cuisines bruxelloises. Aujourd'hui, même si vous êtes échevin d'une grande commune comme la Ville de Bruxelles et que vous exercez un mandat de présidence ou de membre du conseil d'administration d'une des structures que je viens de citer, vous percevez un jeton de présence. Je pense qu'il serait de bonne gouvernance que nous décidions ici, à la Ville de Bruxelles et à titre moral, de renoncer à ces émoluments pour des mandats exercés dans le cadre de la fonction d'échevin.

Pour prendre mon cas particulier, j'étais échevin du climat et président des Cuisines bruxelloises. Je n'ai jamais perçu de jeton de présence comme président des Cuisines bruxelloises. J'exerce toujours la fonction de président des Cuisines bruxelloises, mais je ne perçois pas de jeton de présence pour ce mandat. C'est normal, car il est exercé à titre d'échevin. Or des personnes qui exercent un mandat d'échevin perçoivent des jetons de présence de ces structures. Le groupe Ecolo-Groen y a toujours renoncé, mais de bonne grâce, parce qu'il l'a décidé. Je pense que l'engagement moral qu'on devrait prendre ici, c'est d'y renoncer dans tous les cas.

S'agissant de la bonne gouvernance, il fallait que nous décidions, dans le mois de l'installation du Collège, des avantages de toute nature dont bénéficient les membres du Collège et les membres du Conseil. Nous avons pris une décision à laquelle Mme Goyvaerts a fait référence tout à l'heure dans son intervention au sujet des voitures de société (un avantage de toute nature mirifique, s'il en est). Nous devons fixer à la fois les avantages de toute nature. Cela a été fait par décision prise le 16 décembre 2024, mais nous n'avons pas fixé les montants. Or l'ordonnance nous oblige à fixer dans le mois les types d'avantages de toute nature, mais aussi les montants. Nous ne l'avons pas fait.

D'ailleurs, le 16 décembre, nous n'avons pas eu de débat sur la taille des cabinets. Il y a une différence très claire dans la composition des cabinets du nouveau Collège. Ma successeuse compte douze membres dans son cabinet. Mon cabinet, il y a à peine six mois, en comptait six.

Nous n'avons pas eu de débat transparent sur les montants ni sur le nombre des membres des cabinets, à savoir tous les avantages dont bénéficient les membres du Collège dans le cadre de cette décision prise le 16 décembre. Nous sommes donc en infraction par rapport à l'ordonnance transparence et à la Nouvelle loi

communale.

M. le bourgmestre.- Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre motion, mais nous n'allons pas la soutenir, car nous considérons que vos demandes sont déjà une réalité dans la loi. Je fais vraiment la distinction entre ce qu'est la loi et ce qu'est la morale. La morale des uns n'est pas la morale des autres. À un moment donné, il est dangereux, dans une société, de vouloir se référer à une morale qui n'est pas toujours collective. Donc, faisons attention à cela.

Je suis un légaliste et c'est la loi que j'applique. Les règles de transparence et de bonne gouvernance ont déjà été dictées dans différents textes de loi. La loi du 16 juillet 1973 prévoit déjà une représentation de l'opposition. C'est le Pacte culturel. Les autorités publiques doivent associer avec voie délibérative ou consultative, dans une juste représentation démocratique et effective, les groupements utilisateurs ainsi que les tendances idéologiques et philosophiques à la gestion des institutions culturelles créées par les autorités publiques ou résultant de celles-ci.

Le droit à la participation des organes de gestion se fonde soit sur l'existence d'une organisation utilisatrice représentative dans le rayon couvert par la compétence de pouvoirs publics, soit sur la présence d'une représentation idéologique ou philosophique au sein de l'assemblée représentative de l'autorité publique correspondante.

Nous avons étendu cela aux autres ASBL communales, déjà en 2017, et cela a été coulé dans une ordonnance de 2018 sur les modes de gestion communale. Donc, en cas d'absence de représentation de groupes politiques représentés au Conseil communal, le conseil d'administration se voit augmenté d'un siège

d'administrateur, ce que nous avons fait lors de la précédente législature. Nous allons le refaire, évidemment, Monsieur Hellings. Ce sera au mois d'avril pour la plupart des AG, sauf pour Vivaqua dont la prochaine AG a lieu le 26 mars. On nous a demandé de désigner les mandataires plus tôt. De toute façon, nous n'aurions envoyé personne de l'opposition à Vivaqua, puisque c'est une intercommunale et qu'a priori, les différents partis pourraient être représentés par les uns et les autres.

Donc, les seules exceptions à la représentation de l'opposition sont celles que nous ne contrôlons pas à 100 %, puisqu'une intercommunale, c'est un grand ensemble. Toutefois, il revient à l'intercommunale de faire monter des personnes qui ne seraient pas représentées, mais ce n'est pas un débat qui concerne la Ville de Bruxelles. Voilà pourquoi on vote le point relatif à Vivaqua.

En conclusion, l'opposition est représentée aussi dans des ASBL communales. C'est le cas maintenant et cela continuera de l'être après, à travers soit les statuts, soit le Pacte culturel, soit l'ordonnance régionale de 2018. On ne compte évidemment pas déroger à cette règle.

Cela vaut aussi pour les règles d'incompatibilité. Je rappelle ce que nous avons déjà dit sur les incompatibilités pour les membres du personnel de la Ville de Bruxelles. Cette matière est également prévue à l'article 71 de la Nouvelle loi communale qui, il me semble, n'a pas été modifiée pour l'instant. Nous appliquons strictement la loi, rien que la loi.

M. Maimouni.- Je trouve comique que vous utilisiez le mot légaliste et que vous mettiez la morale de côté. En effet, c'est cette même morale qui a poussé votre prédécesseur à démissionner. J'aurais aimé, à ce moment-là, que vous soyez aussi légaliste et que vous le souteniez durant cette tempête. Était-ce

illégal, ce qu'a fait M. Mayeur ?

J'apprécie votre moralité à géométrie variable parce que cette moralité a fait que, durant ces élections, une article 60 d'une maison de quartier de la Ville de Bruxelles dont vous présidez le CA - un membre effectif et un coordinateur de cette maison de quartier sont sur une liste de votre parti politique a porté plainte, déclarant qu'elle avait été forcée à distribuer des tracts électoraux. La justice est souveraine et elle suit son cours.

Donc, soit vous êtes solidaire *de facto* de ce type d'attitude, soit vous la dénoncez comme moi et vous soutenez ma motion. Dans le cas contraire, Monsieur le Bourgmestre, si cette personne est reconnue coupable, on demandera tout simplement votre démission, parce que c'est de la complicité.

Vote

M. le président.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion.

M. le bourgmestre.- Le Collège propose de ne pas soutenir le texte.

(Il est procédé au vote nominatif)

M. le président.- Rejetée.

**Proposition de motion introduite par M. BAUWENS visant à lutter contre
les discriminations**

**Voorstel van motie ingediend door dhr. BAUWENS om discriminatie te
bestrijden**

M. Bauwens.- Notre motion contre la discrimination soumet deux demandes. La première porte sur le test antidiscriminatoire. Les tests contre les discriminations ont commencé en 2016 avec l'affaire « Samira Cécile ». Samira est une femme diplômée. Elle cherchait un travail dans l'enseignement, elle a postulé dans plusieurs écoles et a très souvent vu sa candidature refusée. Lors d'un de ces refus, elle a constaté que l'école dont question avait rouvert le poste. Soupçonnant une nouvelle discrimination, elle a réintroduit sa candidature, mais en changeant son prénom Samira en Cécile, et en diminuant le nombre de ses diplômes. Donc, elle s'est présentée comme moins apte pour le poste. Le jour même, ou le lendemain, elle a été contactée par l'école pour ledit poste.

Samira, sans le savoir, a réalisé à Bruxelles l'un des premiers tests antidiscrimination. Elle a prouvé que, sur le marché du travail et dans l'enseignement, il y avait bel et bien des discriminations. Est-ce que ces discriminations existent encore ? Dans le cadre de l'émission *Fact Checkers* sur VRT - un programme très regardé et qui fait très bien son boulot -, les journalistes ont vérifié auprès de sociétés de titres-services si on pouvait faire du profilage ethnique. Ils ont constaté que 60 % des entreprises contactées étaient prêtes à répondre à une demande de discrimination formulée par un client.

C'est donc une réalité, aujourd'hui. On ne parle plus de 2016, quand le constat a été très clair avec Samira. Ici, c'est la VRT qui constate que des firmes de titres-services discriminent. C'est un problème qu'on connaît depuis longtemps, depuis une dizaine d'années. Dans cette affaire de titres-services, à notre demande, le

ministre a dû admettre qu'il n'y avait eu, pour l'instant, aucune amende infligée et aucune sanction, ce qui pose problème.

À la Région bruxelloise, on a la possibilité, depuis 2017, de faire des tests antidiscrimination. Le seul problème est que le ministre concerné n'y croit pas trop, parce qu'il en fait deux par an. Il se cache derrière la loi, mais la raison principale est qu'on trouve le problème peu important.

À titre de contre-exemple, il y a l'expérience de Gand et d'Anvers sur le marché locatif, qui a prouvé qu'avec des tests, on pouvait faire baisser les discriminations. Quand on constate des problèmes, on envoie des équipes dans les entreprises concernées pour les sensibiliser et faire des tests, avec sanction à la clé si nécessaire. Grâce à cette pratique, Anvers et Gand, des communes importantes, ont réussi à faire diminuer les discriminations, passant de 24-25 % à parfois 15-10 %. Donc, cela a un impact significatif. C'est pour cette raison que dans notre motion, on propose que Bruxelles suive cet exemple et organise elle-même des tests sur le marché de l'emploi.

Le deuxième thème de notre motion, ce sont les règlements des écoles. Dans une école de Bruxelles, une fille s'est fait renvoyer chez elle parce qu'elle portait une tenue inadéquate, selon la directrice et le règlement. Plusieurs d'entre nous ont vu les images. La fille et sa maman se sont plaintes. Selon les photos que j'ai pu voir, sa tenue n'était pas inappropriée. En fait, cette histoire est un symbole de ce qu'on voit partout dans le pays. On ne parle pas uniquement de Bruxelles, mais dans beaucoup de règlements d'école, il y a des choses qu'on interdit (les tresses, le port d'un couvre-chef...). On va imposer une tenue de ville.

Il y a plein de règlements et cela va dans tous les sens dans beaucoup d'écoles, qui interdisent aux jeunes de s'habiller comme elles le veulent. Ce n'est pas

uniquement nous qui le disons, ni uniquement les jeunes. Le Comité des élèves francophones confirme que, par an, il reçoit environ 40 plaintes spécifiques pour des discriminations dans le règlement d'ordre intérieur.

Notre motion demande qu'au lieu de discuter de ce que les jeunes portent - une jupe trop longue ou trop courte, une casquette ou un foulard, des tresses... -, on écoute plutôt ce qu'ils ont dans la tête, on les accompagne et on les implique dans le débat.

On veut que dans les règlements d'ordre intérieur des écoles, il y ait des règles très claires et un pacte de non-discrimination qui dit que les élèves peuvent porter ce qu'ils veulent à l'école. Ce sont les deux demandes de notre motion. On vous demande de prendre cela en compte et de voter en faveur du texte. Je me suis également intéressé aux motions d'Écolo et de la Team Ahidar.

Présentation d'un amendement n° 1

Mme Jellab.- La discrimination, ce ne sont pas seulement des chiffres ou des statistiques. C'est d'abord de la violence. C'est beaucoup de souffrance, c'est beaucoup de désespoir, aussi, pour nos jeunes, de ne pas pouvoir se projeter dans l'avenir. C'est une perte de confiance, de la part de celles et ceux qui le vivent au quotidien, dans les acteurs politiques que nous sommes. Il faut donc avancer sur la question de la discrimination, comme je l'ai dit tout à l'heure pour la charte qui régit les droits entre les femmes et les hommes.

Nous savons que la discrimination touche particulièrement les femmes qui portent le foulard. Elles ont beaucoup plus de difficulté à trouver un emploi ou à intégrer les administrations. Nous souhaitons que la motion déposée par le PTB et que nous allons soutenir aille un peu plus loin sur une question que vous

n'aimez probablement pas : l'autorisation du port des signes convictionnels dans l'administration. Nous demandons la création d'un groupe de travail - nous y tenons et il aurait pu être opérationnel depuis plusieurs mois - afin de préparer la réflexion sur la modification du règlement de travail.

Présentation d'un amendement n° 2

M. Maimouni.- Monsieur le Président, j'ai déposé au mois de septembre une motion concernant les signes convictionnels dans l'administration publique. Comme d'habitude, la majorité a, d'un tour de passe-passe, fait une déclaration magistrale dans la presse, disant que la Ville de Bruxelles était pour et que c'était à la Région de gérer le débat. Le problème est que cela fait maintenant plus d'un an que nous n'avons pas de gouvernement régional et que cette décision peut être prise au sein de ce Conseil communal sans aucune concertation préalable avec la Région. Nous sommes souverains de ce que nous faisons dans notre administration et dans nos écoles.

Contrairement au PTB, j'avais aussi demandé le port de l'uniforme de telle manière à harmoniser les tenues vestimentaires dans l'instruction publique, ce qui a été rejeté.

À partir du moment où on a le droit et la légitimité de se vêtir comme on le veut, je suis favorable au port des signes convictionnels dans les écoles, mais cela à partir de la majorité sexuelle, qui est de 16 ans. Donc, j'estime que si, à 16 ans, une personne peut prendre la décision d'avoir un enfant, de risquer de contracter une MST ou de s'exposer à un danger quelconque, si elle a cette maturité, elle a aussi la maturité nécessaire pour choisir de porter ou de ne pas porter un voile, une kippa ou une croix. Je pense que c'est logique et cohérent.

Dans l'administration publique, je demande qu'on puisse porter le voile, sauf pour les fonctions d'autorité en contact avec le public. C'est une position que le Parti socialiste, le PTB et les écologistes approuvent. Une telle décision pourrait être d'application dès demain, puisque nous avons une majorité pour ce faire. Dans le cas contraire, le groupe de travail dont question, qui commencerait ses travaux à dater d'aujourd'hui, aurait l'obligation de soumettre un rapport au Conseil communal dans un délai maximal d'un an. Faute de cela, ce sera tout simplement rejeté aux calendes grecques et le débat resurgira en 2029, en campagne électorale, alors que notre responsabilité est d'unir les Bruxellois et non de les diviser.

Je pense qu'il est plus que temps de prendre une décision. Je ne comprends même pas qu'on puisse encore, en 2025, en débattre. Nous avons parmi nous Ayşe Malçikan, qui représente la Team Fouad Ahidar. Elle porte un signe convictionnel et elle défend fièrement les Bruxellois qui l'ont élue pour être ici. Donc, si elle est capable d'être à nos côtés pour voter sur le quotidien des Bruxellois, pourquoi ne pourrait-on pas permettre à quelqu'un comme elle qui travaillerait dans notre administration publique de délivrer un permis de conduire ? Pourquoi se cacher derrière de faux débats et systématiquement entretenir ce qui nous divise, et non ce qui nous unit ?

C'est cela que nous demandons au Conseil communal. C'est pour cela que la Team Fouad Ahidar se bat (avec ses partenaires de l'opposition, soit dit en passant, comme le Parti socialiste qui se bat pour ces mêmes valeurs). Sortons du bois. Merci.

M. DIALLO MOUSSA.- Je voudrais intervenir sur la proposition de motion qui est déposée par le PTB. Je reconnais que cette motion a le mérite de mettre en évidence une problématique importante qui pénalise un grand nombre de

concitoyens. Il est donc de notre devoir de déployer toute notre énergie et d'utiliser tous les leviers possibles au niveau politique pour lutter contre cette discrimination. Néanmoins, je voudrais attirer l'attention sur trois éléments.

Premièrement, une grande partie de ce que vous relevez et de ce que vous demandez dépend d'autres niveaux de pouvoir. Je pense, par exemple, au test antidiscrimination en matière d'emploi, qui peut déjà être organisé sur le territoire de la Ville selon les mécanismes prévus dans l'ordonnance régionale du 16 novembre 2017, dont la dernière mouture date du 1er juin 2023. C'est ainsi que des plaintes peuvent être introduites via Unia et Actiris, ou indirectement via la mission locale de la Ville.

Deuxièmement, votre motion sous-entend que la Ville ne fait rien ou presque rien dans ce domaine. Ce n'est pas tout à fait le cas et j'imagine que le Collège aura l'occasion, peut-être dans quelques instants, de préciser toutes les actions qui sont mises en place dans ce sens. Pour ma part et pour mon parti Les Engagés, en tout cas, c'est une priorité absolue. Jamais nous n'admettrons aucune forme de discrimination. Dans tous les projets politiques que nous soutenons, nous exigeons, de la part de tous nos partenaires, un engagement fort à ce niveau.

Troisièmement, en matière d'emploi, nous préconisons une approche individuelle pour que toutes les personnes qui sont victimes ou potentiellement victimes de discrimination puissent être accompagnées afin qu'elles sachent comment défendre leur droit, mais aussi surmonter certains complexes, certaines peurs qui, au final, peuvent aussi se révéler source de discrimination en elles-mêmes.

Tous les citoyens, quelle que soit leur origine, ont des devoirs, mais aussi des droits, et nous devons les aider dans ce sens. Pour bien connaître l'institution, je peux vous garantir que la Mission locale pour l'emploi de la Ville de Bruxelles, qui dépend de notre échevin Didier Wauters, fait de son mieux dans la lutte contre les discriminations. Je prône donc davantage un encouragement à poursuivre dans cette voie avec le maintien des moyens nécessaires afin de mener à bien ces différentes actions.

Pour terminer, dans ces matières qui touchent directement les citoyens, nous devons éviter d'ouvrir un débat politique et plutôt tenir compte de la réalité de ceux qui en souffrent. Ceux qui en souffrent ne demandent pas de discours à l'emporte-pièce. Ils cherchent des solutions et nous demandent à nous, élus, de les accompagner, surtout. Je vous remercie de votre aimable attention.

Mme Hariche, échevine.- En ce qui concerne le testing du marché de l'emploi, si nous avons bien évidemment à cœur de lutter contre les discriminations sous quelque forme que ce soit, nous estimons que l'échelle régionale est la plus pertinente pour mettre en place ce type de dispositif.

Comme vient de le rappeler notre collègue M. Diallo, la Région s'est déjà largement emparée de cet enjeu fondamental à travers l'ordonnance de juin 2023, qui dispose que des contrôles peuvent être effectués chez les employeurs par l'Inspection régionale de l'emploi sur la base de signalements ou de plaintes. Les signalements peuvent se faire via Actiris, Unia ou encore l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, mais aussi via la Mission locale pour l'emploi de la Ville de Bruxelles.

En cas de signalement ou d'indication concrète de discrimination de la part d'un employeur ou d'une institution, l'Inspection régionale de l'Emploi peut réaliser

un test de discrimination. L'autorisation de l'auditorat du travail n'est d'ailleurs même pas nécessaire dans ce cadre et Actiris est dans l'obligation d'assister l'Inspection lors de la préparation des tests. Cette dernière peut, bien sûr, mandater des tiers ou des experts à cette fin.

La Ville de Bruxelles est proactive également en la matière, puisque la Centrale de l'emploi réalise régulièrement, parfois en association avec Actiris, des ateliers pour sensibiliser aux discriminations à l'embauche. Par ailleurs, la Mission locale mène régulièrement des campagnes d'affichage pour sensibiliser les employeurs et les demandeurs d'emploi et lutter contre toutes les formes de discrimination, raciales bien sûr, mais aussi liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique, au handicap, à l'âge, etc.

Enfin, en tant qu'employeur, cette fois, la Ville de Bruxelles est exemplaire dans la lutte contre les discriminations. Différents plans d'action transversaux ont été mis en place par la Ville pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, pour l'égalité des genres, relatifs au handicap, à l'inclusion, et j'en passe. Ils unissent sous la même bannière tous les départements pour atteindre un objectif commun : lutter contre toutes les formes de discrimination.

Nous menons depuis 25 ans au moins une politique par laquelle on se veut le reflet de la diversité qui compose notre belle ville, et cela, dans toutes les fonctions et à tous les niveaux de responsabilité. Les chiffres ne mentent pas. En 2019, une analyse a été menée par la Banque carrefour de la sécurité sociale. Elle concluait - on était en 2019 et on peut espérer que les chiffres ont encore évolué - que 57,67 % des membres du personnel étaient d'origine étrangère.

Notons également la prédominance des femmes parmi les membres du personnel. Elles sont ainsi 7 % de plus que les hommes. Pour les personnes

porteuses d'un handicap, alors que le quota imposé par la Région est de 2,5 %, nous en sommes à 2,69 %. Je l'ai déjà dit et je le répète, on peut faire encore mieux et on s'y attelle.

En outre, dois-je rappeler que nous appliquons une tolérance zéro face au racisme, aux discriminations liées à l'origine, mais aussi à toute forme de discrimination sous quelque forme que ce soit. Cette politique se traduit, entre autres, dans les processus de recrutement qui sont assurés par des jurys de sélection neutres et indépendants et qui se reflètent dans notre image de marque d'employeur.

En ce qui concerne votre demande de mettre fin aux règlements vestimentaires applicables au sein des établissements scolaires, je dois vous dire que nous n'entendons pas modifier nos règlements dans l'enseignement obligatoire, c'est-à-dire maternel, primaire et secondaire. Pour ce qui est de la haute école, je l'ai déjà dit et je le répète encore une fois, nous respectons, bien évidemment, les dispositions de la décision du tribunal de première instance en la matière.

Quant aux amendements d'Ecolo, comme déjà dit le 16 décembre dernier par notre Bourgmestre, nous attendons la position de la Région, où Groen sera en principe bien représentée dans la majorité, car nous privilégions une position qui soit unifiée sur l'ensemble du territoire régional, ainsi qu'une Charte sociale qui viendra accompagner cela et qui s'appliquera à l'ensemble des communes.

Nous appliquerons ce qui y sera décidé, mais s'il n'y a pas de décision dans les mois à venir - nous espérons tout de même que ce sujet sera rapidement traité par la Région -, nous mettrons en place un groupe de travail au niveau de la Ville pour pouvoir y répondre.

Au vu de tous ces éléments et de tous ces engagements de la part du Collège, je propose donc de rejeter la motion et les amendements qui l'accompagnent.

M. Bauwens.- S'agissant du testing, j'entends ici que la Région le fait déjà et qu'il nous est impossible de le faire. Je veux tout simplement vous répéter que la moyenne actuelle des testings qu'organise la Région est de deux par an. Or ce n'est évidemment pas avec deux testings par an qu'on éradiquera les discriminations sur le marché du travail.

Je le répète, il y a de bonnes expériences grâce auxquelles les testings, comme à Gand ou Anvers, font diminuer considérablement les discriminations. Et la seule réponse qu'on me donne ici, c'est qu'on ne le fait pas parce que la Région le fait.

(Remarque de Mme Hariche)

On sait par expérience qu'une commune peut faire la différence. On sait que dans une grande ville comme Bruxelles, il y a des discriminations. Il y a assez d'études et d'exemples qui le démontrent. Je ne suis pas seulement déçu, mais aussi un peu scandalisé de votre réponse qui consiste à dire qu'ici, tout va bien et que j'accuse à tort la Ville de ne rien faire. Dans mon exposé, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que la Ville pouvait imprimer davantage sa différence et faire diminuer la discrimination. Et vous me dites que ce n'est pas un problème parce que la Région s'en occupe déjà.

M. Maimouni.- J'ai une petite blague. Mme Hariche se bat contre toute forme de discrimination. Fin de la blague. Madame Hariche, quand on se bat contre toute forme de discrimination, c'est aussi pour les femmes et les filles voilées. Je tiens à vous rappeler que le tribunal de première instance vous a condamnée. Pourquoi ? Pour discrimination. Madame, vous avez été condamnée pour

discrimination.

Vous dites que la Région doit se saisir du débat. Le MR a une position affirmée sur le sujet. Je préfère avoir devant moi un adversaire franc qu'un allié fourbe. Au moins, il a le courage de ses opinions. Et vous savez très bien qu'avec le MR, DéFI et Les Engagés, cela ne sera jamais discuté en plénière au Parlement bruxellois. Vous le savez. C'est la raison pour laquelle je vous ai dit de ne pas renvoyer ce débat aux calendes grecques.

M. Mampaka.- Pendant 20 ans, le MR s'est retrouvé dans l'opposition à la Région. De quoi vous mêlez-vous ?

(Rappel à l'ordre du président)

M. Maimouni.- Je tiens à applaudir et à féliciter M. Mampaka, qui nous fait un coming-out. Visiblement, le MR serait désormais favorable au port des signes convictionnels dans l'administration publique. C'est bien cela que je dois retenir, Monsieur Mampaka ? Vous êtes tous témoins.

Ce que moi je demande, c'est qu'en même temps, on crée un groupe de travail. Les deux ne sont pas incohérents. Nous pouvons en même temps créer un groupe de travail et attendre l'avis de la Région. Cela pourrait même nous permettre de donner déjà une indication et d'exprimer notre ressenti à la Région. À qui la Région va-t-elle demander un avis ? Aux communes. Pourquoi, dès lors, ne pas lancer un groupe de travail ? Qu'est-ce qui vous dérange ? Soyez cohérents, c'est tout ce que je vous demande.

Monsieur Close, Madame Hariche, êtes-vous pour ou contre les signes convictionnels dans l'administration publique, à l'exception des fonctions avec autorité en contact avec le public ? Oui ? Alors, qu'est-ce qui vous empêche

d'aller dans cette direction, mis à part la mauvaise foi ?

M. Bauwens.- Juste un mot sur l'amendement de M. Maimouni, que le PTB ne peut pas soutenir. On ne peut pas soutenir le fait d'accepter le port du foulard dans l'administration uniquement quand ce n'est pas en contact avec le public. Je ne me vois pas dire aux femmes discriminées : « Vous pouvez le porter, mais seulement quand vous allez vous cacher quelque part. » Je trouve que c'est un non-sens.

M. Maimouni.- Monsieur Bauwens, on n'accélère pas de 0 à 100 km/h en une seconde. Il y a des étapes à respecter. Quand on demande que tout le monde puisse porter les signes convictionnels, ce que la Team Fouad Ahidar souhaite, cela inclut jusqu'aux fonctionnaires de police. C'est pour cette raison qu'il y a un accompagnement et un suivi. Tout ne se fait pas en un jour. C'est comme pour le mariage gay. Cela a commencé par le PACS, et puis on a voté le mariage.

(Colloques)

Votes

M. le président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement n° 1 déposé par le groupe Ecolo-Groen. Le Collège propose de voter non.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le président.- Rejeté.

M. le président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement n° 2 déposé par M. Maimouni. Le Collège propose de voter non.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le président.- Rejeté.

M. le président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble de la proposition de motion de M. Bauwens non amendée. Le Collège propose de voter non.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le président.- Rejetée.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Question de Mme JELLAB concernant un clip de campagne du PS tourné au sein de l'école fondamentale Émile Jacqmain lors des élections communales d'octobre dernier

Mme Jellab.- Monsieur le Bourgmestre, Madame L'Échevine, le journal la DH du 26 février dernier nous informe que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devra entamer une procédure de mise en demeure de retrait du financement ou des subventions à l'encontre de l'école fondamentale Émile Jacqmain. Sanction sérieuse faisant suite à un clip de campagne du PS tourné au sein de l'école lors des élections communales d'octobre dernier.

On y voit, en effet, le bourgmestre et l'échevine de l'instruction publique vantant la gratuité de l'enseignement lors de la rentrée scolaire, entourés d'enfants dont les visages ne sont pas floutés, mais aussi au micro devant un groupe de parents,

ce qui est particulièrement interpellant. Toute activité ou propagande politique, ainsi que toute activité commerciale dans les écoles sont interdites et contreviennent aux règles, comme le prévoit le Code de l'enseignement.

Comment se passe la relation avec la direction de l'école en question ?

Avez-vous mené d'autres campagnes dans d'autres écoles ?

Est-ce que vous avez reçu la notification et le montant de la sanction infligée à cette école ?

Mme Hariche, échevine.- L'article de presse du 26 février dernier que vous évoquez se réfère à l'avis formulé par la commission qui a été saisie suite à une plainte déposée par le député Alain Deneef. Nous avons donc pris connaissance de cet avis en même temps que vous, par la presse. En effet, nous n'avons, à l'heure actuelle, toujours pas reçu de notification de la décision du gouvernement, pour la simple et bonne raison qu'il n'a pas encore statué. Nous attendons donc la décision.

Dois-je vous dire que nous ne partageons évidemment pas les conclusions relayées par la presse et qui auraient été émises par cette commission. Dans ladite vidéo - j'espère que vous l'avez vue -, à aucun moment on n'évoque ni les élections, ni le PS, ni notre position, du bourgmestre ou de moi-même, sur la liste. Je vous invite à la revoir, elle est toujours disponible sur ma page Facebook.

Cette vidéo avait évidemment pour objectif de mettre en lumière les avantages offerts par la Ville en matière d'enseignement. On n'y trouve donc ni slogan, ni logo, ni affiche, ni tract partisan, pas plus qu'au sein de l'école. Le bourgmestre et moi-même nous rendons fréquemment au sein des établissements scolaires dont nous avons la responsabilité. Comme chaque année, nous avons assisté à la

rentrée d'une école et mis en valeur nos projets et nos particularités.

Si vous vous en souvenez, en 2023, nous faisons la promotion de nos projets en matière d'alimentation saine et de zéro déchet (c'est l'année où on a lancé le zéro déchet). Tout cela se trouve sur mon compte Facebook. En 2022, nous faisons état des kits scolaires offerts dans tout notre enseignement fondamental, et on peut remonter comme cela sur plusieurs années. La rentrée de 2024 n'a pas fait exception, campagne ou pas.

Enfin, je vous invite à revoir les différentes vidéos de vous-même et des membres de votre groupe où vous faites la promotion des services offerts et des actions menées par la Ville, et cela, y compris pendant la campagne électorale. J'en ai visionné une dizaine qui se terminent par ces photos que je vous montre.

Pour ma part, je ne trouve pas anormal qu'on fasse la promotion des choses qu'on a réalisées au sein de la Ville. Je pense que vous poussiez un peu loin le bouchon en invitant carrément à voter pour vous, mais à chacun son éthique personnelle... J'ai identifié une dizaine de vidéos qui étaient clairement partisans, où, contrairement à la nôtre, vous arboriez à la fin le logo de votre parti et invitiez à voter pour Ecolo, tout cela avec, parfois, un service composé d'adultes et d'enfants de nos quartiers bien identifiables.

En conclusion, et je ne veux pas créer de grande polémique autour de cela, il ne me semble pas anormal de faire la promotion de nos services, de nos actions et de nos infrastructures - vous l'avez souvent fait - et de les faire connaître au grand public. Cela relève même, me semble-t-il, d'un devoir d'information. Que les élus mettent en avant leurs réalisations et les résultats de leur action est également important.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons tous, vous y compris, des chargés de communication dans nos cabinets. Vous l'avez fait vous-même de façon beaucoup plus partisane que dans la vidéo que vous avez pu voir et qui est encore visible sur mon compte Facebook. Je vous invite à l'analyser et vous verrez qu'il n'y est pas fait état une seule fois ni du PS, ni des élections, ni d'inviter les parents ou les enseignants à voter pour nous. J'espère que ma réponse lèvera toute ambiguïté.

Mme Jellab.- J'aime beaucoup la façon dont vous racontez l'histoire, Madame l'Échevine. Il se fait que ce n'est pas moi qui suis sanctionnée, c'est vous qui êtes sanctionnée à travers cette commission, et surtout l'école, qui se voit sanctionnée en matière de subventions. On sait que c'est extrêmement compliqué pour les écoles. Oui, on peut chipoter dans les comptes Facebook des uns et des autres, mais il se fait que c'est vous qui êtes visée. C'est gentil de nous viser, nous, mais c'est vous qui êtes visée.

On peut éventuellement invoquer, pour des novices, la maladresse, mais vous êtes quand même à la tête de ce département depuis 24 ans et M. le bourgmestre également. Vous savez donc que c'est une période critique, une période où il faut être extrêmement attentif. En l'occurrence, vous faisiez de la promotion à la rentrée scolaire, avec des parents. C'était un clip de campagne, soyons corrects.

Je voulais aussi vous informer du fait qu'il est interdit de remettre aux élèves des prix portant le nom d'un mandataire en exercice ou d'un parti politique. Je sais que cela se fait aussi en fin d'année. Soyez-y attentive. C'est une nouvelle réglementation en vigueur depuis l'année dernière également.

M. le bourgmestre.- Nous ne sommes pas condamnés. Il faut être précis. C'est l'avis d'une commission. On regrette que le Cepeons n'y ait pas participé. Je rappelle qu'il n'y a aucune mention de parti politique, comme l'a dit Mme

l'échevine. Nous faisons tout le temps la promotion de nos écoles. D'ailleurs, nous aimerions bien être entendus par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de nous défendre.

Arrêtons de rire. Votre service, M. Hellings, tout le monde a fait, à un moment donné, la promotion de ses actions. Il serait ridicule que les hommes et les femmes politiques ne puissent pas dire ce qu'ils font de positif. Dans la vidéo, nous faisons la promotion de la gratuité de nos écoles que nous avons décidée ensemble, Madame Jellab, quand nous étions ensemble aux affaires. On est allés dans une école, à la rentrée scolaire, pour expliquer qu'à la Ville, la cantine est gratuite.

Mme Jellab.- C'était pendant la période électorale, Monsieur le Bourgmestre.

M. le bourgmestre.- Oui, et la période électorale est le moment d'expliquer ce qu'on fait, Madame Jellab. On ne va quand même pas se cacher ! Si on avait pris des enfants en leur demandant « venez dire que ce qu'on fait est bien », je vous aurais totalement suivie. Si nous avions filmé des enseignants dire « Madame l'Échevine, Monsieur le Bourgmestre, ce que vous avez fait est vraiment super », je vous suivrais. Ici, nous sommes tous les deux dans une école et on dit que c'est un acquis de cette législature. On ne dit même pas que c'est un acquis des socialistes. Il faut revoir le clip.

Mme Jellab.- Ce n'est pas moi qu'il faut convaincre, mais la commission qui a décidé et qui est tout à fait indépendante.

M. le bourgmestre.- La commission n'a pas décidé, elle a remis un avis. Nous ne sommes pas condamnés. On verra ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement décideront. Pour l'instant, il n'y a pas de condamnation de la Ville et pas de retrait. Il faut être précis.

Vraag van mevr. STOOPS betreffende een verbod voor tweewielers in de Anspachlaan

Mevrouw Stoops.- Mevrouw Maes, in jullie akkoord kondigden jullie aan om fietsers te verbannen uit de voetgangerszone. En zo'n plan was niet volledig nieuw. Voormalig schepen Bart D'Hondt gaf aan om na te denken hoe de voetgangerszone veilig en toegankelijk te houden voor iedereen. Er werd reeds bekeken welke maatregelen op welke stukken in die voetgangerszone en ook rondom de zone getroffen konden worden, want door het succes van de voetgangerszone is het vaak koppenlopen en houdt niet iedere tweewieler zich aan de regels. Belangrijk in die denkpiste was wel dat er een veilig, vlot en comfortabel alternatief zou zijn voor de tweewielers. Dat zou maken dat ze automatisch die drukke plekken op de voetgangerszone vermijden. Want ook voor hen is het echt geen pretje, zeker als we de vele gsm-zombie-wandelaars mee in acht nemen.

Op dit moment is er nog steeds geen goed alternatief voor de Anspachlaan, die een belangrijke as in het centrum vormt. De fietsersbond zegt bijvoorbeeld dat op de fietsas die het huidige bestuur als alternatieve fietsas aanhaalt, de regels door autobestuurders vaak niet worden gerespecteerd. Er zijn draaiende en gehaaste taxi's, bussen die komen aanrazen, de hele strook innemen en ook iedereen blokkeert in zijn beweging. Ook qua zicht op de verkeerssituaties is het ondermaats: er is zwaar verkeer voor de werven, er zijn opleggers, en daarnaast zijn er geregeld wegenwerken en is ht nog maar de vraag hoe het transitverkeer er de komende jaren zal evolueren.

Mijn vragen aan u, mevrouw de schepen, bent u akkoord dat er nog geen veilig alternatief is? Waarin moet een veilig alternatief voorzien? Bent u nog steeds van plan om de fietsers te weren op de voetgangerszone? En op welke manier betreft u fietsers, fietsersbewegingen, maar ook andere gebruikers van de voetgangerszone bij uw plannen? Hartelijk dank voor uw antwoorden.

Mevrouw Maes, schepen.- Dankuwel, mevrouw Stoops, voor uw vraag. Ik merk op dat u een aantal zaken aankaart die eerder al aan bod kwamen tijdens de Gemeenteraad van 16 december en die in het meerderheidsakkoord uitvoerig werden besproken. En laat mij toch ook maar verduidelijken dat het College in de tussentijd haar positie nog niet gewijzigd heeft. Daarenboven kan ik uw woordkeuze in verband met gsm-zombie-wandelaars eigenlijk heel weinig appreciëren. Ik vind de voetgangerszone een bijzonder levendige plek en ik lijk daar ook niet echt zombies waargenomen te hebben. Ik heb al gezegd, en zal het blijven herhalen, dat het STOP-principe mijn mobiliteitsbeleid zal regeren. En de S staat voor stappers. Voetgangers verdienen voor alle andere weggebruikers respect. Maar dit even terzijde. Uw vraag in verband met het ontbreken van een veilig alternatief is nogal kort door de bocht. Er zijn verschillende alternatieven die elk hun eigen karakteristieken hebben. Hoewel de omstandigheden van die alternatieven zeker kunnen verschillen in comfort en vlotheid, wordt de veiligheid telkens wel gegarandeerd. Men moet ook wel weten dat de voetgangerszone toegankelijk zal blijven voor tweewielers tot 11 uur. Dat heb ik al gezegd en dat zal ik blijven herhalen. En aangezien er in dit tijdsbestek quasi geen problemen worden gerapporteerd is dit nog steeds een veilige situatie. De voornaamste as vanaf de Lakensestraat, via de Visverkopersstraat, richting de Anderlechtsesteenweg, heeft niet altijd een consistente mate van comfort en vlotheid. De vlotheid kan variëren daar waar er geen fietsstraat of busbaan is. Maar dit is wel degelijk een functioneel alternatief. Het ingevoerde verkeersplan heeft het transitverkeer gereduceerd en legt snelheidslimieten op tot 30 en zelfs 20 kilometer per uur. Dit zorgt voor een globale verbetering van het comfort en veiligheid. We zijn er ons van bewust dat in sommige straten de verkeersstromen hoger zijn dan wat beantwoordt aan een statuut van een lokale weg, wat gemengd verkeer moeilijker maakt. Daar nemen we maatregelen om speciale voorzieningen te plaatsen zoals fietspaden, die al dan niet gescheiden zijn, bus-fietsbanen en fietsstraten.

U vraagt of we nog steeds van plan zijn om fietsers te weren op de Anspachlaan. Het gaat over alle tweewielers, niet enkel fietsers. En zoals u zelf aangeeft, stellen we nog steeds problemen vast en hebben we de limieten van sensibilisatie- en repressieacties bereikt, zonder echt succes. De administratie werkt momenteel aan een voorstel om in de mate van het mogelijke tweewielers op de Anspachlaan toe te laten tijdens de daluren en de situatie op de alternatieve assen te verbeteren. Ik wil u er ook op wijzen dat deze beslissing niet zomaar door mij is genomen, maar wordt gedragen door het hele College. En we krijgen ook heel wat echo's van bewoners en gebruikers, van jong tot oud, die voorstander zijn van deze ingreep. Fietsers, fietsverenigingen en andere gebruikers van de voetgangerszone werden reeds betrokken en de problematiek werd met hen besproken. Ook op de commissie Actieve Modi, waar ook voetgangersvertegenwoordigers aanwezig zijn, werden gesprekken gevoerd en standpunten uitgewisseld. Alle verenigingen, vertegenwoordigers en de politie hebben de kans gekregen om hun opmerkingen, suggesties en standpunten te kennen te geven, en hebben dat volgens mij ook gedaan. Brussel Mobiliteit heeft de fietsmanager ingeschakeld bij de gesprekken en om ons feedback te geven. Zij zullen deze feedback schriftelijk communiceren. Ten slotte werd ook contact genomen met federaties van fietscouriers, de Fédération Cyclo-Logistique Belge, om kennis te nemen van de situatie op de Anspachlaan en hun standpunten en voorstellen te laten overmaken. We blijven in dit proces in constante communicatie met alle betrokkenen en zullen dat vanzelfsprekend blijven doen. Dankuwel.

Mevrouw Stoops.- Ik hoor nog niet wanneer u dat dan zal laten ingaan. En u zegt dat de limieten van sensibiliteit zijn bereikt... Ja, dat vinden wij ook. Maar wat met de veilige alternatieven? Natuurlijk is iedereen voor een veilige voetgangerszone, dat kan niet verbazen. Wij ook. Die alternatieven zijn dus functioneel, hoor ik. Er zijn grotere stromen dan gedacht, maar veilig zijn ze

niet. Dus als u zegt dat de huidige fietsstraat kan verbeterd worden door het autoverkeer verder te verminderen, dan betekent dat ook het oost-west transitverkeer beperken. Dus de test tijdens de werf van Brucity was daarop positief. Wil het College deze knip misschien invoeren? En wat met de doorsteek door de voetgangerszone aan Riches Claires? Uiterst gevaarlijke situatie ginder. En dan hoor ik u ook al zeggen 'afgescheiden fietspaden'... Indien u geen bijkomende filters wil, hoe denkt u een afgescheiden en veilig fietspad te creëren op de hele as van de Anderlechtsepoort tot de Antwerpsepoort? Dat had ik nog graag geweten, dankuwel.

Question de Mme DE MARTE concernant la situation préoccupante en matière de sécurité dans la rue du Berceau et ses environs

Mme De Marte.- Monsieur le Bourgmestre, j'ai souhaité attirer votre attention sur la situation préoccupante en matière de sécurité dans la rue du Berceau, au quartier des squares et ses environs. Ces dernières semaines, plusieurs incidents ont suscité une vive inquiétude parmi les riverains.

Le 15 février dernier, la police est intervenue de manière musclée, pendant la nuit, en bloquant la rue après la découverte d'un véhicule qui aurait été utilisé dans une fusillade à Clemenceau le même soir. Quelques jours plus tard, aux alentours d'une heure du matin, des individus sont sortis d'un véhicule et ont violemment attaqué une personne qui se trouvait dans la rue à ce moment-là.

Déjà avant ces faits, plusieurs habitants et habitantes avaient remarqué une recrudescence des comportements illégaux et craignaient que des activités de deal de drogue ne se soient installées et répandues depuis la rue des Deux Églises vers ce quartier. Les habitantes et les habitants se sont mobilisés pour signaler ces situations. Ils ont constaté que la police avait été très à l'écoute et

était intervenue à plusieurs reprises.

Cependant, ils ont aussi le sentiment que leurs rues et les alentours situés à la frontière avec la commune de Saint-Josse manquent d'attention en matière de prévention et d'entretien. Leur préoccupation s'ajoute à celle plus généralisée d'autres habitants du quartier qui s'inquiètent pour d'autres lieux de vie importants dans le quartier européen, notamment le square Marie-Louise. Cet espace, qui est un lieu de rencontre apprécié par les habitants, surtout à l'approche des beaux jours, est de moins en moins fréquenté par les familles et les riverains pour cause d'un sentiment d'insécurité, particulièrement en soirée.

Face à cette situation, les habitants du quartier s'interrogent sur les mesures concrètes qui peuvent être mises en place pour éviter que ces phénomènes ne s'installent durablement.

Quelles actions la Ville de Bruxelles envisage-t-elle pour renforcer non seulement la sécurité, mais aussi la prévention des phénomènes, y compris par la mise en place de mesures visant à renforcer la cohésion sociale dans ces quartiers ?

Comment améliorer la coordination avec Saint-Josse afin que ces zones, comme la rue du Berceau, la rue de la Pacification et la rue des Deux Églises, ne deviennent des angles morts en matière de sécurité, mais aussi de propreté, un sujet que j'aborderai dans une prochaine intervention.

M. le bourgmestre.- Madame De Marte, je vous apporte les éléments de réponse suivants. La retrouvaille d'un véhicule rue du Berceau fait l'objet d'une enquête judiciaire connexe à la saisine d'un juge d'instruction. Je ne suis donc nullement autorisé à communiquer des éléments à cet égard qui relèvent du

secret de l'enquête. Cependant, je peux vous communiquer les éléments suivants.

Le phénomène des street deals est un fléau sur lequel les services de la recherche locale focalisent quotidiennement leur attention dans de nombreux secteurs, en interaction avec le parquet et le procureur du Roi qui, usuellement, dans le cadre de sa politique de poursuite, décide de mettre les dealers à sa disposition afin de casser cette spirale anxiogène pour les habitants. Nous avons enfin un procureur du Roi à Bruxelles, après de nombreuses années, et on ne peut pas dire qu'il ait traîné. Il est particulièrement ferme dans ses déclarations et ses actions.

J'ajoute que les services de la DPI Centre qui s'occupent plus particulièrement de la zone Proxi Europe multiplient les actions policières ponctuelles visibles dans le quartier européen et ses squares afin de permettre aux riverains d'en jouir en toute quiétude. Cette présence policière ponctuelle répétée sera maintenue tant que nécessaire.

Les services de police se rendent sur l'ensemble du territoire de la Ville. La police est la police de tout un chacun. Dans le quartier Alhambra, on l'a vu, la police est très active, ainsi que les services de propreté. Évidemment, pour les habitants, ce n'est peut-être jamais assez, mais on agit. Ici, les services de proximité organisent également des actions mixtes avec la propreté publique pour verbaliser conjointement les incivilités en la matière, et nous allons continuer à le faire.

Dans le cadre des actions avec Saint-Josse, l'avantage, au-delà des relations qu'on peut avoir avec les différents bourgmestres, est que le commissaire en chef de la zone Nord est le commissaire Olivier Slosse, bien connu pour avoir

lancé plusieurs initiatives comme le CPVS à l'hôpital Saint-Pierre. C'est un ancien commissaire qui a fait quasiment toute sa carrière à PolBru. Il préside pour l'instant la conférence des chefs de corps. Je lui relaierais les demandes qui ont été les vôtres pour que l'on y fasse bien attention.

N'hésitez jamais, au-delà des interpellations, à nous envoyer des emails quand il y a des remarques particulières à faire. On se fait fort de vous répondre dans les plus brefs délais et de relayer immédiatement vos remarques auprès des services de police. N'attendez pas un Conseil communal pour nous interpellier. Il est bien normal que vous soyez les porteurs de voix des différents quartiers.

Mme De Marte.- Comme je l'ai déjà dit dans mon intervention, je pense que la présence de la police dans ces quartiers a été bien perçue par les habitants. Ma question portait plutôt sur le fait que dans un quartier frontière entre deux communes, on pourrait lancer des initiatives, y compris avec Saint-Josse, sur le volet de la cohésion sociale. La rue du Berceau est une rue caractérisée par une très forte participation de ses habitants. Je pense que c'est aussi grâce à cela qu'ils se sont fortement mobilisés quand ils ont vu la situation dégénérer.

Comment étendre l'exemple de cette rue très mobilisée pour le bien-être du quartier ? Le but est d'éviter que ces phénomènes ne se généralisent et que le quartier des squares ne soit abandonné à lui-même. Je reviendrai vers vous sur d'autres points.

(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites)

Prochaines séances

Mardi 22 avril 2025

à 13h30 : sections ordinaires.

à 17h : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h05.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20h05.*